CRIC n° 34 (2026-2027)
4e session de la XIIe législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

COMPTE RENDU

INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission du tourisme et du patrimoine

Mercredi 4 novembre 2026

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be
Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE....1

ORGANISATION DES TRAVAUX....1

Examen de l'arriéré....1

PROJETS ET PROPOSITIONS....1

Projet de décret modifiant le Code wallon du tourisme, dans sa partie décrétale, afin d'assurer sa conformité au règlement (UE) 2024/1028 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 concernant la collecte et le partage des données relatives aux services de location de logements de courte durée, et modifiant le règlement (UE) 2018/1724 (Doc. 713 (2026-2027) N° 1)....1

Désignation d'un rapporteur....1

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Caroline Desalle.

Exposé de Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance....1

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Discussion générale....4

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sabine Roberty – M. Grégory Chintinne – Mme Jamila Ammi – Mme Caroline Desalle – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Examen et vote des articles....10

Vote sur l'ensemble....10

Confiance au président et au rapporteur....10

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES....10

Question orale de Mme Sophie Pécriaux à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la rénovation des places en milieu d'accueil »....10

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sophie Pécriaux – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Sophie Pécriaux à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les montants budgétaires des aides à la promotion de l'emploi (APE) dans le secteur de la petite enfance »....11

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sophie Pécriaux – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de M. Jean-Paul Bastin à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la concrétisation du projet de restauration des Hautes-Fagnes » ;

Question orale de Mme Valérie Dejardin à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'évaluation de l'impact des incendies dans les Hautes-Fagnes »....13

Intervenants : Mme la Présidente – M. Jean-Paul Bastin – Mme Valérie Dejardin – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Caroline Desalle à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la valorisation des producteurs et artisans locaux dans le tourisme wallon » ;

Question orale de M. Grégory Chintinne à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la valorisation des artisans certifiés au sein de l'offre touristique »....15

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Caroline Desalle – M. Grégory Chintinne – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Caroline Desalle à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la mise en œuvre du plan stratégique de l'ASBL « Les Lacs de l'Eau d'Heure » »..... 16

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Caroline Desalle – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Caroline Desalle à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la mise en œuvre des nouvelles dispositions du Code du tourisme pour ce qui concerne les offices du tourisme »..... 18

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Caroline Desalle – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Armelle Gysen à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la gouvernance autour du domaine de la bataille de Waterloo »..... 19

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Armelle Gysen – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'avenir du secteur de la location de kayaks »..... 21

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sabine Roberty – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la préparation de l'édition 2027 des Universités du tourisme durable à Liège »..... 22

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sabine Roberty – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le bilan touristique des congés d'automne »..... 22

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sabine Roberty – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'avant-projet de décret-programme adopté par le Gouvernement le 22 octobre 2026 »..... 23

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sabine Roberty – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Bluge à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'impact des récentes violences à Liège sur le secteur touristique »..... 24

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Bluge – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de M. Maxime Daye à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le ras-le-bol des campeurs du domaine de Claire-Fontaine »..... 25

Intervenants : Mme la Présidente – M. Maxime Daye – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Caroline Desalle à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le suivi des travaux sur le site de l'abbaye d'Aulne »..... 26

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Caroline Desalle – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Valérie Bluge à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'avenir touristique du haut-fourneau B d'Ougrée »..... 27

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Bluge – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de M. Grégory Chintinne à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les rôles et charges de travail de l'Agence wallonne du patrimoine (AWaP) concernant le patrimoine religieux wallon »..... 28

Intervenants : Mme la Présidente – M. Grégory Chintinne – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de M. Grégory Chintinne à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le mécénat et le financement privé de la préservation du patrimoine wallon »..... 29

Intervenants : Mme la Présidente – M. Grégory Chintinne – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Armelle Gysen à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la quatrième table ronde dans le cadre de l'alliance Patrimoine-Emploi 2.0 »....30

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Armelle Gysen – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

Question orale de Mme Armelle Gysen à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la simplification administrative en matière de patrimoine »....32

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Armelle Gysen – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.

LISTE DES INTERVENANTS....34

ABRÉVIATIONS COURANTES....35

COMMISSION DU TOURISME ET DU PATRIMOINE

Présidence de Mme Patricia Van Walle, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 4 minutes.

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

PROJETS ET PROPOSITIONS

Projet de décret modifiant le Code wallon du tourisme, dans sa partie décrétale, afin d'assurer sa conformité au règlement (UE) 2024/1028 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 concernant la collecte et le partage des données relatives aux services de location de logements de courte durée, et modifiant le règlement (UE) 2018/1724 (Doc. 713 (2026-2027) N° 1)

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret modifiant le Code wallon du tourisme, dans sa partie décrétale, afin d'assurer sa conformité au règlement (UE) 2024/1028 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 concernant la collecte et le partage des données relatives aux services de location de logements de courte durée, et modifiant le règlement (UE) 2018/1724 (Doc. 713 (2026-2027) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Je propose Mme Gysen comme rapporteuse.

Mme la Présidente. – À l'unanimité des membres, Mme Gysen est désignée en qualité de rapporteuse.

Exposé de Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Mesdames, Messieurs, le 11 avril 2024, le Parlement européen a adopté le règlement plus communément appelé le règlement STR.

Ce texte marque une étape importante dans l'encadrement des locations de courte durée proposées par l'intermédiaire de plateformes numériques. Nous avons déjà eu l'occasion de débattre de cet enjeu à de nombreuses reprises au sein de cette Commission.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je souhaite clarifier un point essentiel, car il importe de dissocier deux volets du règlement STR qui répondent à des logiques et à des calendriers différents.

D'une part, il y a le cadre juridique et réglementaire. Il s'agit des exigences contraignantes qui émanent du règlement STR. La Wallonie étant déjà dotée d'un système d'enregistrement des locations de courte durée, elle devait impérativement adapter son cadre légal pour se conformer au règlement STR. Cette mise en conformité est obligatoire et doit être distinguée de l'échange de données avec les plateformes numériques, qui relève, quant à lui, d'un choix de la Wallonie et impose l'adaptation d'un outil technique.

D'autre part, dans un second aspect plus opérationnel, le règlement STR encadre l'échange de données avec les plateformes numériques. Celui-ci est facultatif, mais, si les États membres décident d'y recourir, ils doivent respecter les formes et prescrits du règlement STR.

Le présent projet de décret prévoit bien le recours à cet échange de données et en fixe le cadre juridique. La mise en œuvre effective de ce dispositif nécessite toutefois le développement d'un outil numérique

commun à l'ensemble de la Belgique – comme sollicité par l'Europe –, plus communément appelé le SDEP, ou point d'entrée numérique unique, en français. Sa mise en place exige toutefois une concertation et une collaboration étroite avec toutes les autorités compétentes au niveau belge : la Flandre, la Wallonie, la Région bruxelloise et la Communauté germanophone.

En conclusion, le cadre juridique et sa mise en œuvre opérationnelle répondent à deux calendriers distincts :

- d'une part, le cadre juridique – qui vous est présenté ce jour via le projet de décret – relève exclusivement de la compétence de la Région wallonne et peut être adopté et appliqué indépendamment de la mise en œuvre du SDEP, donc de l'outil numérique ;
- d'autre part, la mise en œuvre opérationnelle sur l'échange des données qui implique, par contre, le développement à l'échelle nationale du SDEP.

Revenons-en maintenant au décret qui vous est présenté aujourd'hui. Il ne s'agit pas seulement de mettre notre droit en conformité avec les règles européennes. Cette réforme était attendue par le secteur, car elle apporte des réponses concrètes : mieux lutter contre la concurrence déloyale, mieux connaître la réalité du marché grâce à des données fiables, rendre l'offre touristique plus lisible et renforcer la confiance de tous les acteurs. Le règlement STR donne les moyens d'agir en organisant la collecte et le partage des informations sur les locations de courte durée proposées par des plateformes comme Airbnb, Booking.com, Ardennes-étape ou d'autres.

La Région wallonne doit désormais s'inscrire dans ce cadre. L'adaptation du Code wallon du tourisme est donc indispensable pour assurer la mise en œuvre effective du règlement et garantir la cohérence de notre législation avec le droit européen. Cette adaptation répond également à une priorité fixée dans la Déclaration de politique régionale. En effet, il est prévu que le Gouvernement wallon prenne toute initiative utile pour lutter contre la concurrence déloyale qui est favorisée par la mise en location d'hébergements par l'intermédiaire de plateformes de type Airbnb, au détriment des autres acteurs touristiques enregistrés. C'est donc à la fois pour mettre notre droit en conformité avec le cadre européen et pour concrétiser cet engagement régional que le projet de décret a été élaboré.

J'en viens à présent à ses principales orientations. L'avant-projet de décret poursuit une ambition claire : adapter le Code wallon du tourisme au règlement européen STR tout en renforçant la gouvernance du secteur. Cette réforme repose sur quatre orientations :

- un enregistrement commun à tous les hébergements ;
- une procédure simple et déclarative ;
- des plateformes numériques responsabilisées ;
- des contrôles renforcés.

Premièrement, nous voulons garantir une procédure d'enregistrement commune à l'ensemble des hébergements touristiques, en ce compris campings, hôtels, gîtes et chambres d'hôtes. Le règlement européen ne vise pas certaines catégories, comme les hôtels, les campings ou les villages de vacances. Cette restriction est justifiée par le fait que l'Europe considère que les informations sur ces hébergements sont déjà largement disponibles. À travers le présent décret, la Wallonie fait le choix d'aller plus loin : les mêmes règles d'enregistrement s'appliqueront à tous les hébergements touristiques. Les objectifs sont simples : éviter une nouvelle forme de concurrence déloyale, garantir un niveau de sécurité cohérent et disposer d'une vue complète de l'offre touristique wallonne dans sa globalité.

Deuxièmement, nous adoptons une procédure déclarative, conformément au règlement STR. Dès que l'exploitant touristique communique les informations demandées, soit via le site de Tourisme Wallonie, soit via un contact téléphonique avec Tourisme Wallonie – nous avons veillé à ce que chacun ait accès à l'entité Tourisme Wallonie, même s'il ne dispose pas d'outil numérique –, il reçoit immédiatement son numéro d'enregistrement. Les vérifications sont effectuées ensuite.

Troisièmement, les plateformes numériques auront des obligations claires. Elles devront informer les exploitants, vérifier la présence du numéro d'enregistrement, communiquer les données d'activités demandées et retirer les annonces irrégulières. Cette collaboration renforcée avec les plateformes numériques permettra à Tourisme Wallonie de mieux réguler le marché. Les communes sont demandeuses d'une telle dynamique.

Quatrièmement, nous confirmons le rôle de Tourisme Wallonie dans la recherche, la constatation et la poursuite des infractions liées à la mise en œuvre du règlement STR.

J'en viens maintenant aux principales dispositions du texte. Un hébergement touristique ne pourra être exploité que s'il dispose d'un enregistrement valide auprès de Tourisme Wallonie. Le numéro est délivré sans contrôle préalable. En s'enregistrant, l'exploitant déclare sur l'honneur qu'il respecte les règles, notamment en matière de sécurité incendie et d'urbanisme. L'enregistrement demeure présumé valide tant qu'un contrôle ne relève pas de manquement. En pratique, l'exploitant reçoit immédiatement son numéro dès qu'il a transmis les informations demandées. Si Tourisme Wallonie constate le non-respect d'une condition d'enregistrement lors d'un contrôle ultérieur, il peut engager une procédure de suspension pouvant conduire au retrait de l'enregistrement si l'exploitant ne régularise pas sa situation.

Le projet de décret fixe également des règles claires sur la conservation des informations. Deux types d'informations doivent être distingués : les données d'enregistrement et les données d'activité. Les données d'enregistrement, communiquées lors de la phase d'enregistrement, servent à identifier l'exploitant et l'hébergement.

Les données d'activité indiquent le nombre de nuitées, le nombre de clients et leur pays de résidence.

Les données d'enregistrement sont conservées au maximum 18 mois après le retrait de l'enregistrement ou la radiation demandée par l'exploitant. Les données d'activité sont conservées uniquement le temps nécessaire, avec un maximum de 18 mois. Au-delà, seules des données anonymisées pourront être utilisées à des fins statistiques d'évaluation ou de recherche. Le cadre est ainsi clair, proportionné et respectueux de la vie privée.

En ce qui concerne les conditions d'enregistrement, les précédentes conditions d'enregistrement ont été préservées. L'hébergement doit :

- respecter les normes de sécurité incendie, sauf exceptions déterminées à travers l'arrêté exécutif. C'est le cas de l'exigence de sécurité incendie pour les aires de motor-homes ou pour les endroits de camp de type « terrain », puisque aucune attestation de ce type n'est délivrée pour ces sites ;
- ne pas faire avoir fait l'objet de certaines condamnations pénales.

Une condition est par ailleurs désormais clairement inscrite dans le texte : l'exploitant doit disposer de l'ensemble des autorisations requises par les polices administratives applicables à l'exploitation de son hébergement.

Cette exigence n'était pas formulée aussi clairement auparavant. Cela pouvait susciter un doute quant à la capacité juridique de Tourisme Wallonie d'effectuer des contrôles et, en cas de manquement, d'en tirer les conséquences. Ce doute est aujourd'hui levé. Le texte habilite expressément Tourisme Wallonie à retirer l'enregistrement d'un hébergement qui ne dispose pas de toutes les autorisations nécessaires à son exploitation. Par exemple, elle pourra intervenir lorsqu'une autorisation urbanistique fait défaut alors qu'avant sa capacité d'intervention était limitée.

Ce contrôle ne change pas la répartition des compétences entre les autorités. En effet, chaque autorité reste chargée de faire respecter les règles qui relèvent de sa compétence. Une fois le numéro attribué, Tourisme Wallonie peut vérifier à tout moment que les informations sont exactes et que les règles sont respectées.

À la demande de Tourisme Wallonie, l'exploitant devra transmettre les documents justificatifs dans le délai fixé par le Gouvernement. Ce délai est actuellement fixé à 30 jours par le projet d'arrêté d'exécution. Ce délai est cohérent avec le modèle déclaratif, puisque l'exploitant affirme respecter les règles dès l'enregistrement. Il doit donc pouvoir produire rapidement les justificatifs nécessaires. À défaut de transmission dans ce délai, l'enregistrement sera suspendu et l'hébergement ne pourra plus être proposé à la location. Il est à noter que si l'enregistrement est suspendu ou retiré, la certification, le label ou encore la classification qui y est associée le sera également. Cette exigence responsabilise les exploitants et les encourage à anticiper les démarches nécessaires, en particulier lorsqu'elles touchent à la sécurité des touristes.

Concernant la promotion de l'offre touristique, actuellement, comme vous le savez, seuls les hébergements touristiques certifiés bénéficient de la promotion assurée notamment par les organismes touristiques, ce qui est parfois problématique, puisque cela nous prive de la possibilité de valoriser des hébergements qui sont porteurs d'attractivité pour notre destination.

Le projet de décret vise à élargir cette promotion au bénéfice de tous les hébergements enregistrés. Il sécurise ainsi la visibilité d'une offre officielle, complète et représentative du territoire wallon. La certification conserve sa fonction propre : distinguer parmi les hébergements enregistrés ceux qui répondent à des critères qualitatifs spécifiques.

Une nouvelle partie du code précise les obligations des plateformes de location de courte durée. Pour publier une annonce, l'exploitant devra communiquer son numéro d'enregistrement à la plateforme. Sans numéro valable, l'annonce ne pourra pas être mise en ligne. Avant la publication, la plateforme devra informer l'exploitant de cette obligation et vérifier qu'un numéro a bien été indiqué. Après la publication, elle devra effectuer des vérifications régulières pour s'assurer que le numéro reste valable. Elle vérifiera notamment que le numéro existe, qu'il correspond bien à l'hébergement et qu'il n'est pas utilisé par plusieurs hébergements.

En revanche, le contrôle du respect des autres règles reste la responsabilité de Tourisme Wallonie. L'objectif est clair : seules les offres qui disposent d'un enregistrement valable doivent pouvoir être publiées. Les plateformes jouent un rôle central et de plus en plus prépondérant dans la mise en relation entre exploitants et touristes. Elles doivent donc contribuer concrètement au respect des règles. Tourisme Wallonie avertira la plateforme si un hébergement est proposé sans enregistrement valable ou si un numéro est utilisé abusivement. La plateforme devra alors retirer l'annonce sans délai. Si elle ne le fait pas, elle commettra une infraction. L'objectif est d'empêcher qu'une offre irrégulière reste en ligne.

En ce qui concerne le partage des données, le projet de décret précise quelles autorités pourront utiliser les informations liées à l'enregistrement. Outre Tourisme Wallonie, trois catégories d'autorités pourront y accéder : les communes, les autorités pénales, l'IWEPS et Statbel pour les statistiques officielles. Les communes pourront comparer les informations déclarées avec celles dont elles disposent déjà, notamment en matière d'urbanisme ou encore de sécurité incendie.

Il ne s'agit pas d'imposer aux communes un contrôle général, l'objectif est de leur permettre de repérer une éventuelle irrégularité et de la signaler à Tourisme Wallonie, qui pourra alors mener un contrôle ciblé. Elles pourront aussi utiliser ces informations pour leur mission en matière d'urbanisme ou encore en matière de taxes liées aux hébergements touristiques.

Cet accès aux informations aidera les communes à faire respecter les règles qui relèvent de leur compétence et à lutter plus efficacement contre cette concurrence déloyale que nous dénonçons.

Nous renforçons ainsi notre collaboration avec les communes, en poursuivant notre rôle d'accompagnement et en mettant à leur disposition les outils nécessaires pour les aider au quotidien et faciliter l'exercice de leurs compétences en matière d'hébergement touristique.

Tourisme Wallonie pourra également transmettre les informations nécessaires aux autorités pénales pour prévenir, rechercher ou poursuivre une infraction. Enfin, l'IWEPS et Statbel pourront recevoir les données nécessaires à l'établissement des statistiques officielles du tourisme. Ces accès seront limités aux besoins de chaque autorité et organisés dans le respect de la protection des données personnelles.

Le décret adapte également le régime des infractions. Les plateformes qui ne respectent pas leurs obligations pourront recevoir une amende proportionnée à la gravité des faits. L'objectif n'est pas de sanctionner pour sanctionner, mais de garantir que les règles soient réellement appliquées.

Je terminerai par l'entrée en vigueur. Celle-ci sera fixée via l'arrêté d'exécution et devra être étroitement liée à la date de publication de ce dernier au *Moniteur belge*. L'entrée en vigueur devrait donc vraisemblablement être fixée courant du printemps 2027.

Mesdames, Messieurs, cette réforme constitue une avancée majeure pour le tourisme wallon. Elle simplifie les démarches, renforce les contrôles et garantit des règles équitables pour tous. Elle nous permettra aussi de mieux connaître le secteur et de rendre l'offre touristique plus visible. Sa réussite reposera sur une coopération étroite de Tourisme Wallonie avec les communes et avec les plateformes numériques. Ensemble, nous pourrons mieux réguler le marché et soutenir un tourisme wallon responsable, équitable et durable.

Je termine en remerciant l'ensemble des personnes qui se sont impliquées dans la réalisation de ce projet de décret, soit mon équipe, mais aussi l'équipe de Tourisme Wallonie que je remercie sincèrement. Merci à toutes et à tous.

Discussion générale

Mme la Présidente. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour la présentation claire, ainsi que votre cabinet.

L'encadrement des locations touristiques de courte durée via les plateformes en ligne est une préoccupation que notre groupe relaie depuis plusieurs mois, déjà même sous la précédente législature, avec notre ancien collègue Michel Di Mattia, qui interrogeait régulièrement votre prédécesseure sur cette question.

Le développement des locations via des plateformes comme Airbnb ou Booking fait en effet peser une double pression sur le secteur. La première concerne le logement : dans les zones où la pression touristique est forte, la multiplication des locations de courte durée peut détourner des biens du marché résidentiel, réduire l'offre disponible et contribuer aux tensions sur les loyers. Combien de fois ne sommes-nous pas interpellés par des gens qui habitent des zones à forte pression touristique ?

Derrière ces mécanismes, il y a une réalité sociale pour de nombreuses personnes et de nombreuses familles. Trouver un logement digne, de qualité et financièrement accessible surtout, devient toujours plus difficile, toujours plus compliqué.

La seconde pression concerne les professionnels du tourisme – les gîtes, les chambres d'hôtes, les hôtels et les campings –, qui doivent respecter des obligations en matière de sécurité et de qualité. Il est donc légitime de veiller à ce que les locations proposées via les plateformes que je citais précédemment soient soumises à des règles claires et à des contrôles effectifs. Il ne peut y avoir de concurrence sans exigence réelle applicable à tous.

Le règlement européen et le STR que vous avez mentionnés constituent une première étape utile. Il doit permettre de mieux connaître ce marché, d'améliorer la transparence des offres et de responsabiliser les plateformes. L'enregistrement des hébergements, la transmission de données aux autorités et la possibilité de mieux repérer les annonces irrégulières sont autant d'outils dont les pouvoirs publics ont besoin.

Soyons cependant clairs, disposer de davantage de données ne règle pas à lui seul la crise du logement. La transparence est une condition nécessaire pour agir, mais elle ne saurait constituer une politique du logement à elle seule. Le règlement européen est applicable depuis le 20 mai 2026. Cela fait déjà quelques mois. Le Gouvernement fait aujourd'hui le choix d'adapter le Code wallon du tourisme, notamment pour harmoniser les principes applicables aux hébergements touristiques chez nous, sur notre territoire wallon.

Revenons au choix du Gouvernement de modifier à nouveau ce Code wallon du tourisme, qui est entré en vigueur le 1er juillet 2025, et a déjà fait l'objet d'ajustements à cette même date. Aujourd'hui, une nouvelle modification nous est proposée, moins d'un an et demi plus tard. Le Conseil d'État rappelle quant à lui que le règlement européen est directement applicable. Cela ne signifie pas que toute adaptation du droit régional serait inutile. Certaines dispositions doivent en effet permettre d'organiser concrètement sa mise en œuvre.

Dans les modifications, le Gouvernement ne se limite pas non plus aux seules locations de courte durée proposées via les plateformes et directement visées par le règlement européen. Il choisit d'étendre les principes retenus à l'ensemble des hébergements touristiques en Wallonie afin d'uniformiser les règles applicables. C'est un point de lisibilité et de clarté que souligne aussi le Conseil du tourisme.

Espérons toutefois que cette nouvelle modification du code ne soit pas effectivement synonyme, pour les opérateurs visés, d'une nouvelle lourdeur administrative et d'une confusion dans l'application de la législation en vigueur. Au-delà de la portée de cette réforme, son efficacité dépendra surtout de la manière dont les nouvelles règles seront appliquées.

Le Conseil du tourisme a souligné l'importance des contrôles – vous l'avez évoqué – dans ce nouveau système qui repose sur un enregistrement immédiat suivi de la vérification a posteriori. Ce changement ne peut fonctionner que si les contrôles sont suffisamment rapides, ciblés et efficaces pour détecter les situations irrégulières et leur donner des suites concrètes. Vous avez eu l'occasion, au travers de votre PowerPoint, de nous expliquer comment Tourisme Wallonie comptait organiser ces contrôles.

Des moyens humains, techniques et financiers supplémentaires sont-ils prévus pour lui permettre d'assurer cette mission supplémentaire ?

Le Conseil du tourisme a également insisté sur l'importance d'une information claire des opérateurs, notamment concernant les obligations en matière de sécurité incendie. Comment comptez-vous accompagner les exploitants dans la compréhension et dans le respect de leurs nouvelles obligations, tout en maintenant un niveau d'exigence suffisant en matière de sécurité ?

Un autre point soulevé par le Conseil d'État mérite une attention particulière : le périmètre du règlement européen. Celui-ci ne vise pas exclusivement les locations de courte durée à finalité touristique. Il peut également concerner des locations liées, par exemple, à des déplacements professionnels ou des séjours d'études. Or, le projet de décret adapte le Code wallon du tourisme sans qu'un cadre spécifique prévu semble prévu pour ces nouvelles autres formes de location de courte durée.

Comment le Gouvernement entend-il répondre à cette observation du Conseil d'État ? Ces locations, qui ne relèvent pas du tourisme, seront-elles couvertes par un autre dispositif juridique ? Si oui, lequel ? Dans le cas contraire, comment le Gouvernement entend-il garantir que cette situation ne reste pas sans cadre adapté ?

Enfin, je souhaite revenir sur la date d'entrée en vigueur du décret. Alors que le règlement européen est applicable depuis le 20 mai 2026, le Gouvernement prévoit que la date d'entrée en vigueur du présent décret sera fixée ultérieurement par un arrêté. Vous l'avez évoqué et vous avez dit qu'il serait adapté dans le courant du printemps 2027. Dès lors, comment les opérateurs, les plateformes et les services chargés des contrôles seront-ils informés et préparés à cette entrée en vigueur ?

Au-delà de la mise en conformité avec le règlement européen, quelle est votre ambition pour les zones où les locations touristiques exercent une pression importante sur le marché résidentiel ? Les données collectées permettront-elles d'objectiver cette pression et d'identifier les territoires les plus concernés ? Comment comptez-vous articuler cet outil avec les autres leviers dont disposent les pouvoirs publics pour préserver l'accès au logement et assurer un développement touristique équilibré ?

Pour le PS, l'enjeu est multiple : garantir des règles équitables entre les opérateurs touristiques, veiller à ce que le développement du tourisme ne se fasse pas au détriment du droit au logement et veiller à garantir que la simplification administrative soit effective pour tout le monde.

Nous serons donc attentifs non seulement au cadre juridique adopté aujourd'hui, mais aussi et surtout à la mise en œuvre, aux moyens consacrés, aux contrôles et à la capacité du Gouvernement à répondre aux difficultés concrètes que ces locations peuvent poser demain sur le terrain.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre, le projet de décret que vous nous présentez

constitue une étape importante dans l'adaptation du Code wallon du tourisme au règlement européen relatif aux locations de courte durée.

Je voudrais d'abord saluer le travail réalisé pour concilier plusieurs objectifs : simplifier les démarches des exploitants, mieux connaître l'offre d'hébergement sur notre territoire et renforcer la lutte contre les situations irrégulières et la concurrence déloyale.

Le choix d'un cadre commun pour les différentes catégories d'hébergements apporte de la lisibilité. Les obligations imposées aux plateformes numériques, notamment la vérification des numéros d'enregistrement et la transmission des données, doivent également permettre à Tourisme Wallonie et aux autorités locales de disposer d'informations plus fiables. Je relève aussi le travail de clarification juridique accompli au fil de l'élaboration du texte, à la suite des avis reçus. Le Conseil du tourisme a d'ailleurs rendu un avis favorable en soulignant l'intérêt de cette meilleure connaissance du secteur et de la lutte contre la concurrence déloyale. Néanmoins, il a attiré l'attention sur un point essentiel : le passage à un enregistrement immédiat représente l'essentiel de la vérification sur les contrôles a posteriori. C'est une simplification bienvenue, mais elle ne doit pas affaiblir les garanties de sécurité, notamment en matière d'incendie. Le conseil suggère notamment une déclaration sur l'honneur, une meilleure information des exploitants et des rappels concernant les attestations de sécurité incendie.

Madame la Ministre, comment ces propositions seront-elles prises en considération dans les modalités d'exécution ? Une méthode de contrôle fondée sur les risques et sur la priorisation des situations problématiques est-elle envisagée ? Cette évolution implique aussi une responsabilité accrue de Tourisme Wallonie, qui devra exploiter des données de plateformes contrôlées, des déclarations et intervenir lorsqu'une irrégularité est signalée. Or, le commentaire des articles indique que les contrôles seront organisés en fonction des ressources disponibles.

Une évaluation de la charge de travail a-t-elle été réalisée ? Comment l'administration pourra-t-elle assurer des contrôles suffisamment rapides et effectifs sans alourdir inutilement les démarches des opérateurs ?

Le Gouvernement a également fait le choix d'aller au-delà du règlement européen en étendant le régime à l'ensemble des hébergements touristiques, y compris les hôtels et les campings. L'objectif de cohérence est compréhensible, d'autant plus qu'un enregistrement existe déjà en Wallonie. L'Autorité de protection des données a toutefois demandé de mieux justifier la nécessité et la proportionnalité de cette extension, voire d'envisager une procédure distincte pour les hébergements non visés par le règlement. Vous avez renforcé les justifications dans l'exposé des motifs et précisé plusieurs garanties relatives aux données.

Pourriez-vous expliquer pourquoi un régime unique a finalement été privilégié ? Comment seront évitées les obligations redondantes pour les établissements déjà connus de l'administration ?

Je souhaite également souligner l'intérêt du dispositif pour les communes – vous l'avez d'ailleurs salué tout à l'heure. L'accès aux données d'enregistrement et d'activité peut faciliter l'exercice de leurs compétences, notamment en matière d'urbanisme et de fiscalité locale. C'est une avancée concrète, à condition que l'accès soit simple et réellement opérationnel.

En conclusion, Madame la Ministre, je tiens à souligner l'effort de simplification et de mise en cohérence porté par votre projet ainsi que les adaptations apportées à la suite des consultations. Les questions que je viens de soulever visent surtout à préciser les conditions de sa réussite sur le terrain, des contrôles crédibles, des obligations proportionnées, une information claire des exploitants et des données effectivement utiles aux autorités publiques.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Ammi.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Madame la Ministre, nous le disons d'emblée : ce décret est une avancée, mais en trompe-l'œil. Il s'agit d'une avancée parce qu'il impose enfin aux plateformes comme Airbnb et Booking de vérifier que chaque hébergement dispose d'un numéro d'enregistrement valide, de procéder à des contrôles aléatoires et de transmettre les données à Tourisme Wallonie.

Néanmoins, Madame la Ministre, ce décret laisse les multinationales s'autocontrôler.

Le texte prévoit que les plateformes doivent vérifier qu'un numéro d'enregistrement a bien été transmis et mettre en œuvre à cette fin tous les moyens utiles, en ce compris des outils automatisés. Ce sont les plateformes elles-mêmes qui contrôlent la validité des annonces qu'elles publient.

Qui contrôle les contrôleurs ? Tourisme Wallonie, nous dit-on. Avec quels moyens ? Le commentaire des articles précise que les contrôles de Tourisme Wallonie sont organisés en tenant compte des ressources humaines et budgétaires disponibles. Autrement dit, on fait ce que l'on peut avec ce que l'on a. En plus, la politique du Gouvernement wallon est de couper dans les fonctionnaires avec sa politique de non-remplacement de deux départs sur trois dans la fonction publique. Depuis votre entrée en fonction, les moyens de Tourisme Wallonie n'ont cessé de diminuer.

Pouvez-vous nous dire combien d'équivalents temps plein seront réellement affectés au contrôle de ces milliers d'annonces ? Combien de contrôles aléatoires Tourisme Wallonie peut-il réellement mener chaque année ? Sans moyens supplémentaires, ce décret risque

fort de rester lettre morte. Les plateformes feront semblant de contrôler, et les hébergements illégaux continueront de prospérer.

De plus, il est prévu que la suspension n'intervient jamais de manière automatique. Elle repose sur une constatation préalable, objective et documentée. Lors d'une infraction d'un exploitant, ce sont les trop peu nombreux fonctionnaires qui vont devoir faire une enquête pour éventuellement le suspendre. Vu le nombre de fonctionnaires, je parie qu'il y aura peu de suspensions au détriment des beaux objectifs – mais théoriques – de ce décret.

Maintenant, je vais aborder les sanctions administratives contre les plateformes lorsque celles-ci laissent un hébergement non enregistré sur leur site internet. Le calcul du montant de la sanction dépend de différents critères : la taille de la plateforme, le montant de la commission et la durée de l'infraction. Pouvez-vous nous informer sur le montant d'une amende ? Cela se comptera-t-il en dizaines, en centaines, voire en milliers d'euros ? Y a-t-il un montant minimum et un maximum ?

Deuxième point – le plus important –, c'est la crise du logement. Nous sommes en pleine crise du logement. Les loyers augmentent, les prix d'achat s'envolent, et des milliers de familles wallonnes ne trouvent plus de logement abordable. Dans ce contexte, chaque logement soustrait au marché résidentiel pour être proposé en location touristique de courte durée est une pression supplémentaire sur les familles.

La Wallonie n'est pas l'Espagne ou le Portugal, c'est vrai. Cependant, dans certaines zones touristiques – les Ardennes, les bords de Meuse, les environs de Liège ou de Namur –, la concurrence entre hébergements touristiques et logements pour les particuliers est réelle. Elle tire les loyers et les prix d'achat à la hausse, au détriment des Wallons qui cherchent simplement à se loger. Ce décret aura été une occasion en or de mettre en place des limites au nombre d'hébergements touristiques dans les zones critiques. D'autres villes européennes l'ont fait : Barcelone, Amsterdam et Paris ont instauré des quotas, des zones interdites et des permis limitatifs.

Pourquoi la Wallonie ne s'inspire-t-elle pas de ces exemples ? Pourquoi ne pas avoir profité de ce véhicule législatif pour permettre aux communes d'instaurer des quotas dans les quartiers sous pression ? Le règlement européen 2024/1028 laisse explicitement aux États membres la possibilité d'adopter des mesures complémentaires, lorsque celles-ci sont nécessaires, pour garantir une mise en œuvre efficace. Le considérant 5 du règlement reconnaît même que les données collectées peuvent être utilisées pour évaluer l'impact des locations de courte durée sur le marché du logement et, ainsi, adapter les politiques publiques.

Vous aviez les outils, vous avez choisi de ne pas les utiliser. Le Gouvernement wallon a choisi les intérêts des multinationales plutôt que la résolution de la crise du logement pour les familles wallonnes. C'est votre choix politique qui n'est pas étonnant pour deux partis de droite.

Le PTB ne votera pas contre ce décret, car un cadre imparfait vaut mieux que pas de cadre du tout. Toutefois, nous vous le disons clairement, le compte n'y est pas. Il n'y a pas de moyens pour Tourisme Wallonie, pas de quota dans les zones critiques et pas de protection des familles wallonnes contre la pression des plateformes. Les citoyens attendent plus de courage de changer.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Madame la Ministre, chers collègues, mieux encadrer notre offre touristique, garantir des règles équitables entre les exploitants et disposer d'une vision plus complète du secteur, c'est l'ambition portée par ce projet de décret qui inscrit pleinement la Wallonie dans le cadre du règlement européen relatif aux services de location de logements de courte durée.

Il prévoit que l'ensemble des hébergements touristiques wallons devront disposer d'un numéro d'enregistrement auprès de Tourisme Wallonie pour être commercialisés sur les plateformes numériques.

La Wallonie a fait ainsi le choix d'aller au-delà des exigences européennes en étendant cette obligation aux hôtels et établissements assimilés, aux terrains de camping, aux endroits de camp et aux aires de motor-homes.

Cette approche est pleinement cohérente afin de garantir un cadre harmonisé et disposer d'une cartographie plus complète de notre offre touristique wallonne. Dans la continuité du règlement européen, la responsabilisation des plateformes, notamment Airbnb, constitue également un élément essentiel. Leur développement a en effet permis à certains hébergements ne respectant pas la législation de rester sous les radars des autorités tout en étant proposés à la location. Il est donc indispensable que ces plateformes prennent leur part de responsabilité et s'assurent que les hébergements qui y sont référencés disposent bien d'un numéro d'enregistrement. C'est une question de concurrence loyale, de sécurité des touristes, mais aussi de préservation de l'accès au logement. Il faut permettre le développement du tourisme sans pour autant fermer les yeux sur ses éventuels déséquilibres.

Madame la Ministre, j'ai quelques questions à vous poser. Le Conseil du tourisme proposait de permettre aux acteurs touristiques de fournir, sur une base volontaire, les documents attestant du respect des conditions d'enregistrement. Quel est votre avis sur cette proposition ? Depuis l'entrée en vigueur du

règlement européen en mai dernier, avez-vous constaté une augmentation particulière du nombre de demandes d'enregistrement ? Enfin, comment Tourisme Wallonie organisera-t-il concrètement le contrôle des enregistrements ? Pourriez-vous également faire le point sur la mise en place de la cellule Infractions-Sanctions, notamment sur sa composition et sur ses moyens ?

Via ce décret, un autre enjeu important concerne le partage des données d'activité des hébergements via un point d'entrée numérique. Nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises l'importance de disposer de données solides pour orienter nos politiques. Disposer de cette meilleure connaissance de notre offre constitue donc une véritable avancée que je tiens à souligner.

Enfin, tous les hébergements enregistrés pourront désormais bénéficier de la promotion de VisitWallonia et des organismes touristiques, et non plus uniquement les hébergements certifiés. C'est un véritable choix politique, celui de valoriser toute la diversité de notre offre touristique et de permettre à chaque visiteur de trouver un hébergement qui lui corresponde.

Ce projet de décret permet de concrétiser la mise en œuvre du règlement européen en Wallonie, en garantissant une concurrence loyale et en améliorant notre connaissance de l'offre touristique. Nous soutiendrons ce projet de décret. Je tiens aussi à remercier toutes les personnes associées à l'écriture de ce décret, notamment VisitWallonia.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Mesdames et Messieurs les Députés, je vous remercie pour vos questions sur cet avant-projet de décret STR. Je vais tenter de répondre dans l'ordre aux différentes interrogations qui ont été relayées.

Madame Roberty, nous n'avions pas le choix de modifier le code, puisque nous devions évidemment transposer cette réglementation européenne. Pourquoi ne pas le faire que pour les locations de courte durée ? Parce que nous avons voulu faire le choix d'une équité, d'une clarification pleine et complète pour recenser l'ensemble des hébergements touristiques pour avoir une vision complète du parc et avoir de la sorte un cadre réglementaire commun et cohérent.

Vous avez insisté aussi sur la simplification administrative. Vous savez que c'est un élément auquel on est attentif, auquel Tourisme Wallonie travaille et auquel nous rappelons régulièrement. Nous devrons bien entendu évaluer régulièrement l'avancée des travaux par rapport à l'évolution de ces numéros d'enregistrement. On est ici au début d'une nouvelle démarche, une démarche que nous souhaitons tous dans un objectif d'équité et de meilleure identification de l'ensemble de notre offre touristique pour lutter contre la concurrence déloyale. Vous êtes plusieurs à l'avoir citée. Effectivement, cette concurrence déloyale nous importe beaucoup. Régulièrement, les hôteliers et les gestionnaires de campings nous disent combien on doit veiller à cette concurrence déloyale. On sait aussi combien, dans certaines régions, la concurrence est rude entre les logements pour les habitants et les logements touristiques. Dès lors, ce sont aussi des finalités poursuivies par cet outil.

Par rapport aux contrôles et à l'efficacité de ceux-ci, c'est un élément important. J'ai plusieurs éléments de réponse et je vous réponds ici collectivement. Aujourd'hui, un agent constatateur est en place au sein de l'équipe de Tourisme Wallonie, qui vient renforcer la direction des hébergements. Il est pleinement opérationnel et ses missions évoluent aussi au fur et à mesure de l'évolution du secteur touristique. Ce sont 10 personnes qui sont en place au niveau de la Direction des hébergements touristiques et, de manière parallèle, le recrutement d'un agent sanctionnateur est en cours. Il devrait être opérationnel début d'année prochaine. Pour le reste, vos points d'attention sont légitimes et nous devrons challenger régulièrement l'état d'avancement des travaux.

Par rapport à l'attestation de sécurité incendie, c'est un volet sur lequel nous devons être super vigilants. Il y a tout un volet « Communication » qui est important dans cette démarche liée aux STR. Nous devons veiller à une communication en amont. Un plan d'action est d'ores et déjà prévu, reprenant les informations vers les acteurs concernés via différents canaux : les médias, les réseaux sociaux, le canal Teams pour les organismes touristiques, des mails personnalisés vers les associations professionnelles et les communes. Tourisme Wallonie a réfléchi et déjà mis en place un plan d'action qui est large. On doit aller vers les propriétaires d'hébergement en les responsabilisant encore davantage par rapport à cette responsabilité qui est la leur de veiller aux échéances quant à l'attestation de sécurité incendie. Nous sommes aussi en contact avec ReZonWal, le mouvement commun à l'ensemble des zones de secours, pour veiller à plus de fluidité encore par rapport à cet enjeu de l'attestation de sécurité incendie.

Par rapport à la remarque liée aux locations de courte durée hors du champ touristique, ce n'est pas dans mes compétences. C'est davantage, à mon sens, de la compétence ou de l'ordre des compétences Emploi et Logement. Je relaierai la préoccupation qui a été faite ici. La date d'entrée en vigueur se situe vers le printemps 2027, mais on est face à quelque chose qui est nouveau, dont on va se saisir au fur et à mesure, progressivement, et sur lequel on va mobiliser l'ensemble des parties prenantes : plateformes, services de Tourisme Wallonie et communes. C'est un enjeu collectif et partagé dans lequel chacun doit aujourd'hui s'engager si l'on veut veiller à cette communication

pleine et complète, ainsi qu'à cette lutte contre la concurrence déloyale.

Un mot aussi par rapport aux données à disposition des communes. Là aussi, je vous réponds collectivement. Ces données que nous souhaitons mettre davantage à disposition sont un élément important qui va leur permettre de lutter contre ce problème dans certaines zones liées à cette problématique des logements pour habitants face aux logements touristiques. Aujourd'hui, ce sont les communes qui délivrent les permis par rapport aux nouveaux hébergements de terroir et les autorisations. Avoir des données pleines et exhaustives permettrait aux communes de prendre en main leur devenir en matière de politique urbanistique – on autorise ou l'on n'autorise pas les communes –, cela leur permettra d'avoir des indicateurs clairs, nets et précis pour poser leurs choix et décisions en la matière : ouvrir vers de nouveaux hébergements touristiques ou restreindre parce qu'il y a un besoin de logements pour habiter plus fort.

Nous avons parlé des ressources humaines. Concernant tous les hébergements, Monsieur Chintinne, je pense avoir été complète dans la réponse que j'ai amenée à Mme Roberty. Cela permet de recenser l'ensemble de l'offre, d'avoir une vision complète du parc et un cadre réglementaire que l'on veut commun et cohérent.

Enfin, quand on parle de lutter contre la concurrence déloyale, si l'on mettait tous les moyens de contrôle en amont dans les hébergements que sont les hôtels et les campings, les hébergements de courte durée, qui sont visés par la disposition STR, ils mettraient aussi le doigt sur une difficulté en termes d'équité et de moyens de contrôle. Au final, cela nous aurait poussés à renforcer encore cette concurrence déloyale.

Par rapport à la remarque du PTB sur les plateformes qui s'autocontrôlent, c'est imposé par le règlement européen. Pour Tourisme Wallonie, on fait ce que l'on peut avec ce que l'on a. Les moyens de la Direction des hébergements touristiques sont inchangés et maintenus.

Ce recrutement complémentaire est en cours et nous adapterons régulièrement les besoins en fonction de l'évolution de ce dossier.

Enfin, j'aimerais aborder un dernier élément : le SDEP. Cette plateforme numérique permettra automatiquement de détecter les irrégularités. Ce sont des éléments qui ressortiront automatiquement et qui faciliteront la tâche des uns et des autres pour mettre les contrôles là où c'est le plus nécessaire.

En ce qui concerne les contrôles et la priorisation, je voudrais dire aussi que, évidemment, la tâche est énorme, mais il va falloir la prioriser et peut-être mettre les contrôles davantage en fonction des besoins en premier, notamment au niveau des attestations de sécurité incendie, mais aussi dans les zones où la problématique logements-hébergements-terroir est la plus problématique. Je pense que cette priorisation est nécessaire si nous voulons les résultats les plus probants.

Madame Ammi, vous parlez de capitales. Le tourisme wallon et la place qu'occupent ces hébergements touristiques ne reflètent pas du tout les mêmes réalités. Il s'agit d'une offre touristique qui est beaucoup plus ancrée dans le tourisme local et durable. On n'est pas du tout face aux mêmes réalités que ces capitales que vous avez citées dans votre intervention.

Madame Desalle, nous constatons que les demandes d'enregistrement sont aujourd'hui en légère hausse, ce qui est notamment dû à la belle collaboration que nous avons avec Ardennes-étape, qui anticipe déjà cette réglementation et qui incite les propriétaires à mener les démarches en amont pour l'enregistrement. Nous savons combien Ardennes-étape occupe une place importante pour la location de nos hébergements, en particulier dans certaines régions de Wallonie.

Pour le reste, je pense que j'ai déjà répondu à vos autres questions concernant le SDEP, qui sera un outil supplémentaire, très attendu et partagé avec les autres régions belges. Il nous permettra de davantage identifier les situations problématiques. Je crois avoir fait le tour et reste à votre disposition si vous avez des questions complémentaires.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – J'aimerais simplement remercier Mme la Ministre pour l'ensemble de ses réponses très précises.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Je voudrais tout simplement remercier la ministre pour les éléments de réponse et rappeler que, comme vous l'avez bien fait, l'avantage de ce règlement européen est que les communes peuvent avoir les informations. Avoir les informations, c'est déjà un pas en avant pour régler les problèmes d'hébergement. Quand les pouvoirs locaux s'occupent de cette problématique, on voit que l'on rencontre moins de difficultés au niveau du logement. C'est pour répondre à nos collègues du PTB.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse et je partage l'avis de mon collègue, M. Chintinne.

En ce qui concerne l'exemple d'Ardennes-étape, je pense en effet qu'une communication, qui anticipera et qui sera proactive, fera en sorte que ce décret soit une réussite.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Ammi.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Madame la Ministre, vous ne m'avez pas répondu au sujet du montant administratif des amendes pour les plateformes. Cela se comptera-t-il en dizaines, en centaines ou en milliers d'euros ? Y a-t-il un montant minimum et maximum ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, j'ai oublié de vous répondre sur cet aspect. Le montant des sanctions est prévu entre 100 et 20 000 euros, en fonction de la nature de l'infraction, et ce, par unité d'hébergement. C'est un montant qui peut vite être considérable.

Mme la Présidente. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen et vote des articles

Mme la Présidente. – Je vous propose de passer à l'examen et au vote des articles du projet de décret modifiant le Code wallon du tourisme, dans sa partie décrétale, afin d'assurer sa conformité au règlement (UE) 2024/1028 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 concernant la collecte et le partage des données relatives aux services de location de logements de courte durée, et modifiant le règlement (UE) 2018/1724 (Doc. 713 (2026-2027) N° 1).

Art. 1er à 16

Les articles 1er à 16 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 1er à 16 sont adoptés à l'unanimité des membres.

Art. 17

L'article 17 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 17 est adopté par 8 voix et 1 abstention.

Art. 18 à 37

Les articles 18 à 37 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 18 à 37 sont adoptés à l'unanimité des membres.

Vote sur l'ensemble

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret modifiant le Code wallon du tourisme, dans sa partie décrétale, afin d'assurer sa conformité au règlement (UE) 2024/1028 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 concernant la collecte et le partage des données relatives aux services de location de logements de courte durée, et modifiant le règlement (UE) 2018/1724 (Doc. 713 (2026-2027) N° 1).

Par 8 voix et 1 abstention, la Commission du tourisme et du patrimoine recommande l'adoption du projet de décret par l'assemblée plénière.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de Mme Sophie Pécriaux à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la rénovation des places en milieu d'accueil »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la rénovation des places en milieu d'accueil ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, lors de l'ajustement budgétaire 2026, vous annonciez le lancement d'une vaste programmation de rénovation des places de crèche sur cinq ans. L'objectif affiche à ce moment 4 500 places. Pour cette première année, vous indiquez avoir reçu 152 candidatures pour un total de 5 266 places concernées, soit plus que l'objectif fixé par le Gouvernement.

Par rapport à ces candidatures, quelles décisions avez-vous prises et, dans l'affirmative, pour cette année 2026, sur base de quels critères arrêtés par le Gouvernement ? Dans sa communication, le Gouvernement indique que les crédits destinés aux infrastructures sont confirmés afin de rénover

4 500 places. Confirmez-vous que l'objectif de 4 500 places rénovées est celui fixé pour cinq ans, et non un objectif annuel ? Quel est le montant prévu en 2026 et sur l'ensemble de la trajectoire de la programmation en cinq ans ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, le plan Rénovation 2026-2030 marque un changement important dans notre manière d'aborder les besoins du secteur. Nous sortons d'une logique d'intervention ponctuelle pour mettre en place une programmation structurelle fondée sur un cadastre des infrastructures et sur des critères objectifs de priorité.

Je vous confirme que l'objectif de préserver plus de 4 500 places concerne bien l'ensemble des cinq années de la programmation, et non chaque année individuellement, même si j'aurais aimé vous annoncer le contraire.

Cette ambition s'accompagne d'une trajectoire budgétaire prévisionnelle de 59 millions d'euros sur cinq ans, dont plus de 16 millions d'euros de crédits d'engagement disponibles dès 2026. Ce nombre de 4 500, c'est aussi sur base des besoins repris dans le cadastre. Dès lors, je pense que, au final, nous allons coller aux réalités. Chacun ici autour de cette table, sait combien cet enjeu des places d'accueil est un élément important.

Le premier appel à projets, qui a été clôturé le 31 août dernier, a démontré à quel point cette initiative répondait à un besoin réel. Plus de 150 candidatures ont été introduites concernant plus de 5 000 places d'accueil. L'administration a procédé à une première analyse des dossiers sur la base des critères fixés dans l'appel à projets. Ceux-ci donnent la priorité :

- aux travaux de mise en conformité ;
- à la rénovation des bâtiments vétustes ;
- au remplacement des chaudières au mazout ;
- à la certification énergétique.

Pour les deux premières catégories, les projets sont également départagés en fonction du risque imminent de fermeture, du taux de couverture et de l'indice socioéconomique du territoire. Un préclassement vient ainsi d'être transmis par l'administration à mon cabinet, et une note sera soumise au Gouvernement wallon pour décision dans les prochaines semaines.

Un élément mérite vraiment d'être souligné : selon l'analyse de l'administration, cette proposition permettrait de couvrir l'ensemble des infrastructures identifiées par l'ONE comme présentant un risque de fermeture. Le cadastre nous montre effectivement un besoin de 5 000 places d'accueil ; 4 500 pourront être couvertes et, ici, un premier train va nous permettre de sélectionner l'ensemble des infrastructures pour lesquelles un risque imminent de fermeture a été identifié.

Madame la Députée, notre ambition est de passer d'une gestion des urgences à une vraie politique de rénovation planifiée, avec une attention prioritaire aux infrastructures les plus fragiles. Créer des places est indispensable, mais préserver celles que nous avons déjà l'est tout autant. C'est tout le sens de cette programmation : investir de manière ciblée pour garantir aux enfants des infrastructures sûres, aux professionnels de bonnes conditions de travail et aux familles une offre d'accueil durable.

Le cap est fixé. On poursuit ce travail avec rigueur, dans le respect des procédures de sélection et des moyens budgétaires disponibles.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse. Effectivement, si cela avait été plus de 4 500 places par année, cela aurait été extraordinaire. Il était important pour nous d'avoir des précisions sur cet échelonnage et sur le curseur. J'ai bien entendu que le curseur était mis en fonction des risques imminents de fermeture. Il est vraiment important pour nous de le savoir au regard de ces différentes étapes.

La première année, plus de 5 000 places – 5 566 si nos chiffres sont bons – sont déjà sur la grille pour éventuellement être rénovées. On aura 4 500 places sur les cinq ans. Il fallait trouver un curseur pour répondre aux questions « Qui ? », « Quoi ? » et « Comment ? ». Si j'ai bien compris, vous allez relancer cette demande chaque année pour savoir quels sont les milieux concernés.

Question orale de Mme Sophie Pécriaux à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les montants budgétaires des aides à la promotion de l'emploi (APE) dans le secteur de la petite enfance »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les montants budgétaires des aides à la promotion de l'emploi (APE) dans le secteur de la petite enfance ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Madame la Ministre, à l'issue du conclave, le communiqué du Gouvernement indique : « Le Gouvernement réserve un montant de 14,6 millions d'euros aux aides à l'emploi, indispensable à l'ouverture de nouvelles structures et à la création d'environ 1 200 emplois ».

Toutefois, les tableaux annexés indiquent une trajectoire différente : 2 millions d'euros en 2027, 12 millions d'euros en 2028 et 18 millions d'euros en 2029.

Quel est, Madame la Ministre, le montant précis consacré aux subventions APE en 2027 et comment ces montants s'articulent-ils avec l'enveloppe annoncée de 14,6 millions d'euros ?

Lors de l'examen du budget initial 2026, vous indiquiez avoir obtenu une enveloppe de 6 264 000 euros pour le financement des APE en lien avec le plan Équilibre.

Cette enveloppe est-elle comprise dans les 14,6 millions annoncés ou s'agit-il de moyens supplémentaires ?

Par ailleurs, dans le cadre de la réforme APE portée par le ministre Jeholet, quel sera le devenir des subventions destinées à la petite enfance ? Comment les moyens seront-ils répartis selon les secteurs et les catégories d'employeurs ? Les financements destinés aux communes et aux CPAS seront-ils intégrés au budget du ministre des Pouvoirs locaux ? Ceux destinés aux ASBL seront-ils transférés aux ministres fonctionnels compétents en Fédération Wallonie-Bruxelles ?

En résumé, quelle part des moyens APE liés à la petite enfance sera transférée à la Fédération Wallonie-Bruxelles et quelle part restera en Wallonie ? Où en sont l'accord de coopération entre les deux Gouvernements et le calendrier de mise en œuvre de ces transferts ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, je vous remercie pour cette question qui me permet de préciser l'articulation entre les différents montants évoqués en matière d'aides à l'emploi pour le secteur de la petite enfance. Il convient tout d'abord de distinguer les moyens consacrés au plan Équilibre des moyens prévus pour accompagner le nouveau plan de création de places.

S'agissant du plan Équilibre, un montant de 14,6 millions d'euros est inscrit au budget 2027. Ce montant vise à sécuriser le financement APE lié aux places créées dans le cadre du plan Équilibre. Les besoins évolueront ensuite en fonction de l'ouverture effective des places et continueront à faire l'objet d'un suivi budgétaire.

À côté de cela, une trajectoire distincte est prévue pour accompagner le nouveau plan de création de places. Les montants inscrits dans la trajectoire s'élèvent bien à 2,4 millions d'euros en 2027, 8 millions en 2028 et 13,5 millions en 2029.

C'est cette distinction qui permet de comprendre les différents chiffres évoqués à la suite du conclave : ils ne recouvrent ni le même objet ni la même temporalité.

Les 6,2 millions d'euros correspondent au financement des besoins APE du plan Équilibre tel qu'approuvé au budget initial 2026. Ils ne s'ajoutent pas aux 14,6 millions ; le financement évolue progressivement à mesure de l'ouverture effective des places. L'accord de coopération du 25 mai 2022 prévoit un financement correspondant à 1,5 ETP par tranche de sept places créées. Je veille tout particulièrement à ce que les moyens transférés permettent de couvrir les engagements liés au secteur de la petite enfance.

Sur le devenir plus général des APE de la petite enfance, la réforme prévoit une intégration progressive des moyens dans les politiques fonctionnelles correspondantes. Une période transitoire permettra au FOREm de continuer à gérer les subventions dans l'attente de l'entrée en vigueur des dispositifs sectoriels, au plus tard le 1er janvier 2029. La détermination précise des enveloppes repose actuellement sur la consolidation du cadastre.

Le cabinet du ministre Jeholet collabore actuellement avec le FOREm à l'identification et à la correction d'éventuelles erreurs manifestes recensées dans les données. L'objectif est de finaliser ces travaux dans les prochaines semaines afin de disposer d'une photographie la plus fiable et la plus complète possible de la situation.

La répartition des moyens entre la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles est actuellement discutée dans le cadre de la finalisation de l'accord de coopération. Concernant les pouvoirs locaux, le ministre de tutelle, François Desquesnes, présentera prochainement un projet de décret spécifique.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Sophie Pécriaux (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse. C'est vraiment important pour le secteur d'avoir cette précision, parce que c'est parfois un peu un flou artistique au niveau de tout ce que l'on entend par rapport à la réforme APE. Nous suivrons l'évolution du dossier.

Question orale
de M. Jean-Paul Bastin
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance,
sur « la concrétisation du projet de restauration des Hautes-Fagnes »

Question orale
de Mme Valérie Dejardin
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance,
sur « l'évaluation de l'impact des incendies dans les Hautes-Fagnes »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, de :

- M. Bastin, sur « la concrétisation du projet de restauration des Hautes-Fagnes » ;
- Mme Dejardin, sur « l'évaluation de l'impact des incendies dans les Hautes-Fagnes ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, le vendredi 16 octobre, la ministre de la Nature et le SPW ont officiellement lancé les opérations de restauration des Hautes-Fagnes à la Maison du parc à Botrange. Différentes parties prenantes étaient également présentes, dont des acteurs touristiques, notamment.

Ce lancement officiel intervient après l'annonce d'un budget de 20 millions d'euros pour la restauration des Hautes-Fagnes, dont 18 millions pour la renaturation et 2 millions en tourisme, et ce, sur quatre exercices budgétaires, soit 500 000 euros par an pour le volet touristique. Dès lors, j'aimerais vous interroger sur les projets prévus pour ce volet.

Pourriez-vous nous dire comment ce budget annuel de 500 000 euros sera affecté ?

Quelle collaboration sera mise en place dans ce cadre avec la Communauté germanophone, compétente pour le tourisme et dont la Maison du tourisme des cantons de l'Est est à cheval sur les deux entités, Malmedy et Waimes, du côté francophone, et les neuf autres communes germanophones, qui sont directement concernées par les Hautes-Fagnes, ainsi que la collaboration avec votre collègue, M. Freches, Ministre du Tourisme en Communauté germanophone ?

Par ailleurs, quelles discussions sont en cours avec les acteurs touristiques et de l'HORECA locaux, particulièrement concernés par les conséquences de l'incendie, que ce soit en termes d'annulation de séminaires, de diminution de tarifs pour louer les chambres, de chute de trésorerie, et cetera ?

Enfin, sur quel budget la reconstruction des caillebotis va-t-elle être répercutée ? Ces petites plateformes en bois permettant de déambuler dans la réserve sans marcher sur le sol paratourbeux peu adapté à la marche sont malheureusement parties en fumée dans le périmètre incendié. Ils font pourtant partie de l'image d'Épinal de la promenade en Hautes-Fagnes. Nombre de personnes viennent pour vivre l'expérience d'une marche sur un caillebotis avec le paysage féérique des Hautes-Fagnes quasi à perte de vue aux alentours.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre, début septembre, lors du débat organisé sur les incendies des Hautes-Fagnes, vous nous fixiez rendez-vous en novembre pour un bilan plus fin de l'impact sur le tourisme et les acteurs économiques locaux. Depuis lors, vous avez annoncé, à l'issue du conclave, une enveloppe de 20 millions d'euros pour la restauration des Fagnes, dont 2 millions consacrés au tourisme.

Pouvez-vous nous dire d'où proviennent ces 2 millions d'euros et ce qu'ils financeront exactement ? Pouvez-vous présenter le bilan final de votre analyse de l'impact des incendies sur les acteurs touristiques ? Quel est le premier bilan tiré de l'action « Les Hautes-Fagnes autrement », lancée pour attirer les touristes dans la région ? Vous évoquiez le rôle prioritaire des assurances dans l'indemnisation des victimes. Dès lors, l'ensemble des dégâts sera-t-il bien couvert ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame et Monsieur les Députés, je souhaite tout d'abord clarifier la portée de l'engagement budgétaire du Gouvernement. Les 2 millions d'euros consacrés au tourisme sont bien compris dans l'enveloppe globale de 20 millions d'euros annoncée pour les Hautes-Fagnes. Les 18 millions restants seront affectés à la renaturation. Répartie sur quatre ans, l'enveloppe touristique permettra de soutenir l'attractivité du territoire dans le respect de la fragilité de ce patrimoine naturel exceptionnel.

Notre priorité est de concilier la restauration du site, la sécurité des visiteurs et le maintien de l'activité touristique. Mon action s'articulera dès lors en deux temps :

- dès 2027, renforcer, prolonger ou requalifier les itinéraires existants et améliorer leurs équipements, afin de mieux répartir les visiteurs, de préserver les zones les plus sensibles et de maintenir une expérience de découverte possible des Hautes-Fagnes ;

- rééquiper progressivement la zone sinistrée, dès que les conditions écologiques et de sécurité le permettront. Cette démarche sera menée en concertation étroite avec ma collègue Anne-Catherine Dalcq.

L'enveloppe touristique a donc vocation à améliorer les parcours accessibles pendant la restauration et à préparer la reconstruction des équipements touristiques de la zone incendiée. L'enjeu n'est pas de reconstruire à l'identique, mais de proposer des aménagements plus sûrs, plus résilients et adaptés à la sensibilité du site.

La concertation avec mes collègues de la Communauté germanophone s'inscrit pleinement dans cette démarche. Pour les visiteurs, les Hautes-Fagnes constituent une seule destination, au-delà des frontières administratives. Il importe donc de rechercher une réponse cohérente. Les échanges sont en cours ; les modalités concrètes de coopération doivent encore être précisées. Soyez rassuré, Monsieur Bastin, je suis en échange régulier avec M. le Ministre Freches.

S'agissant de l'indemnisation, les assurances conservent un rôle prioritaire. Il convient de distinguer cette question de la destination des 2 millions d'euros, qui constituent une enveloppe consacrée aux aménagements et à l'attractivité touristiques.

Concernant les conséquences de l'incendie pour les acteurs touristiques et économiques locaux, le bilan établi par Tourisme Wallonie est disponible sur le site de l'Observatoire wallon du tourisme. Il reprend les données présentées lors de la réunion de la Commission de septembre. Pour affiner cette analyse et apprécier l'évolution de la situation, j'ai demandé à Tourisme Wallonie de renouveler son enquête dans le contexte des congés d'automne et d'hiver qui arriveront. Le questionnaire a été adressé aux hébergements de la province de Liège le 3 novembre et nous suivrons avec une attention particulière les résultats qui en découleront pour la zone des Hautes-Fagnes.

La campagne « Les Hautes-Fagnes autrement » répond quant à elle à l'objectif de soutenir la destination, de limiter les annulations et de rappeler que les activités touristiques restent bien accessibles. Il était essentiel de corriger l'idée selon laquelle l'ensemble des Hautes-Fagnes seraient touchées, tout en relayant les consignes de sécurité.

À l'approche des vacances d'automne, VisitWallonia a lancé la troisième phase de cette campagne, en concertation avec la Communauté germanophone et les acteurs touristiques. La promotion vise la Wallonie, la Flandre, l'Allemagne, mais aussi les Pays-Bas. Cette mobilisation va se poursuivre jusqu'aux fêtes de fin d'année afin d'encourager les visiteurs à revenir dans les Hautes-Fagnes.

Nous ne disposons pas encore d'un recul suffisant pour présenter un bilan consolidé des retombées de cette campagne. L'efficacité d'une action de promotion doit en effet être appréciée dans la durée. La communication engagée autour du 1er octobre a dû pouvoir favoriser des réservations de dernière minute pour l'automne et contribuer à préparer les séjours d'hiver à venir. Dans la même logique, cette communication hivernale pourra, là aussi, soutenir les réservations du premier semestre 2027.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, j'entends la manière dont ces 2 et 20 millions d'euros vont être affectés.

J'entends également que des itinéraires ne seront pas maintenus stricto sensu en l'état d'avant l'incendie, mais que de nouveaux itinéraires vont voir le jour, et ce, en concertation avec les équipes de renaturation.

J'entends aussi que vous parlez d'aménagements plus sûrs et plus résilients. Est-ce la porte ouverte à des caillebotis ignifuges ou d'autres manières d'appréhender ces promenades ? C'est vrai qu'ils étaient, sans jeu de mots, quasi flambant neufs puisque, en 2011, une grosse partie avait déjà été incendiée lors de l'incendie précédent.

Je vous remercie pour ces éléments de réponse sur lesquels je reviendrai lors d'une question écrite.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse et votre intérêt pour ce patrimoine naturel important pour tous les Wallons, mais encore plus pour les personnes et les mandataires qui y habitent et qui en profitent de façon plus importante. Vous avez totalement répondu à la question.

Je pense que vous êtes consciente de l'importance de pouvoir investir dans ces Fagnes et d'adapter le territoire – c'est important de ne pas reconstruire à l'identique ; merci d'y faire attention –, tout comme l'importance de votre collaboration avec les acteurs locaux, que ce soient les acteurs politiques, administratifs, mais aussi touristiques, économiques et la population.

Je suivrai évidemment avec attention ce dossier et je vous remercie vraiment pour votre intérêt. Juste une petite remarque, sous forme de clin d'œil : vous avez cité tous les visiteurs des Fagnes, sauf les Bruxellois, mais je peux vous assurer qu'ils sont nombreux.

Question orale
de Mme Caroline Desalle
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance,
sur « la valorisation des producteurs et artisans locaux dans le tourisme wallon »

Question orale
de M. Grégory Chintinne
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance,
sur « la valorisation des artisans certifiés au sein de l'offre touristique »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, de :

- Mme Desalle, sur « la valorisation des producteurs et artisans locaux dans le tourisme wallon » ;
- M. Chintinne, sur « la valorisation des artisans certifiés au sein de l'offre touristique ».

La parole est à Mme Desalle pour poser sa question.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Madame la Ministre, ces dernières semaines, notre Commission du tourisme et du patrimoine a eu l'occasion de rencontrer plusieurs artisans qui contribuent directement à la préservation et à la transmission de notre folklore wallon : la famille Kersten, louageurs de costumes de Gilles, l'établissement Simon-Tenret, louageur de costumes de marcheurs de l'Entre-Sambre-et-Meuse, ainsi que la famille Harcardiaux, les derniers sabotiers wallons.

Ces rencontres ont permis de mesurer à quel point passion, transmission des savoir-faire et folklore sont intimement liés, mais aussi de prendre conscience de l'importance de ces artisans pour la pérennisation de nos traditions.

Elles ont également mis en évidence les retombées économiques importantes des événements folkloriques pour les acteurs locaux, qu'il s'agisse des artisans, des commerçants, de l'HORECA ou d'autres prestataires touristiques.

Le tourisme peut dès lors jouer un rôle important dans la mise en valeur des savoir-faire locaux et dans les retombées économiques qu'ils génèrent sur nos territoires.

Comment les artisans, producteurs et acteurs économiques locaux sont-ils valorisés au niveau touristique ? Quels dispositifs concrets sont mis en place afin de maximiser les retombées du tourisme pour les acteurs économiques locaux, notamment lors d'événements folkloriques ? Existe-t-il des indicateurs précis permettant de mesurer les retombées indirectes du tourisme pour les acteurs économiques ? Enfin, comment les acteurs touristiques sont-ils encouragés à intégrer davantage de produits locaux et à valoriser les acteurs économiques de leur territoire ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Chintinne pour poser sa question.

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre, la reconnaissance légale par le niveau fédéral d'artisan certifié constitue un outil de valorisation des savoir-faire, de la qualité et de l'authenticité des productions artisanales belges. Les artisans bénéficiant de cette reconnaissance sont notamment repris dans un registre accessible en ligne, permettant de les rechercher et de les géolocaliser. Cette visibilité représente une opportunité intéressante pour le tourisme wallon. En effet, la découverte des métiers, des ateliers et des savoir-faire locaux peut enrichir l'expérience des visiteurs et contribuer à la mise en valeur du patrimoine immatériel de notre Région.

Dans ce contexte, une meilleure coopération entre le registre des artisans certifiés et les outils de promotion touristique de Wallonie, via la plateforme VisitWallonia, pourrait permettre aux visiteurs d'identifier plus facilement les artisans à découvrir à proximité de leur lieu de séjour ou de leur itinéraire.

L'intégration des artisans certifiés dans les outils numériques de VisitWallonia est-elle envisagée ? Une concertation existe-t-elle entre VisitWallonia et les autorités compétentes en matière de reconnaissance des artisans certifiés afin de renforcer la visibilité des artisans certifiés auprès des touristes ? Quelles initiatives pourraient être prises pour mieux intégrer les artisans et leurs savoir-faire dans les circuits touristiques, les expériences de découverte et la promotion de l'offre touristique ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame et Monsieur les Députés, mon ambition reste de faire du tourisme un levier de développement économique pour nos territoires. Valoriser les artisans et les producteurs locaux, c'est proposer des découvertes authentiques et faire bénéficier nos commerces, nos entreprises et notre HORECA de la fréquentation touristique. Vous savez que j'aime parler de notre tourisme durable. Une rencontre avec des artisans et des producteurs qui partagent leur passion et la manière dont ils valorisent ces beaux produits est toujours un atout en matière de tourisme durable.

Cette valorisation est déjà concrète. VisitWallonia référence 185 producteurs proposant une expérience touristique dans sa rubrique « Wallonie gourmande ».

Les 40 visites gourmandes donnent également accès à des ateliers et à des lieux de production. Ces offres sont diffusées sur son site multilingue, dans ses brochures et à travers ses réseaux sociaux et ses actions de presse.

Au-delà de ces rubriques, les savoir-faire locaux sont intégrés aux offres consacrées aux villes, au patrimoine ou au vélo. Des événements comme La Journée de l'artisan et la Journée découverte entreprises contribuent aussi à leur visibilité. D'autres initiatives viennent compléter cette mise en valeur des traditions et savoir-faire, comme l'appel à projets « L'Ardenne a du talent », développé dans le cadre du projet Interreg « Ardenne tourisme compétences », l'initiative « Votre région a un incroyable talent » de la Maison du tourisme du Pays des Lacs, ainsi que Made in Chimay, mené dans le cadre de Circular Wallonia avec les artisans et les producteurs de Momignies et de Chimay.

Quel que soit l'événement, notre objectif est d'inciter les visiteurs à rester plus longtemps sur place et à découvrir la région au-delà de l'événement lui-même. Il s'agit de leur donner envie de pousser la porte d'un atelier, d'acheter un produit local, de se restaurer ou de prolonger leur séjour. L'enjeu n'est donc pas seulement d'attirer des visiteurs, mais de faire bénéficier l'ensemble du territoire de leur présence. Je ne peux qu'encourager les acteurs du territoire à développer des parcours « Savoir-faire wallon » reliant artisans, producteurs, musées, sites patrimoniaux et hébergements.

Sur la mesure des retombées, il n'existe pas d'indicateur permettant d'attribuer, événement par événement, un chiffre d'affaires supplémentaire aux commerces, artisans, producteurs et établissements HORECA.

Concernant les artisans certifiés, le registre du SPF Économie peut être valorisé au niveau touristique : il est structuré, actualisé quotidiennement et géolocalisable. L'intégration de ces données dans les outils numériques de VisitWallonia est donc une piste à examiner. Les données doivent cependant être complétées avec des éléments tels que les horaires adaptés aux visiteurs, les visites, les dégustations, la vente directe, les langues parlées et l'accessibilité PMR. L'enjeu est de référencer les artisans qui accueillent effectivement le public, proposent une expérience ou peuvent être contactés pour organiser une visite, ce qui n'est pas le cas de l'ensemble des artisans.

VisitWallonia n'a, à ce jour, pas eu de contact avec la structure portant cette reconnaissance. Toutefois, ils vont se concerter avec l'APAQ-W, en charge du terroir, pour examiner la portée de cette reconnaissance et les possibilités d'une valorisation touristique accrue.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse. Vous avez raison de rappeler – et je vous rejoins dans dans cette démarche – que le tourisme est un réel levier économique pour nos territoires. Nous nous en sommes rendu compte lors de nos visites de terrain : nous avons rencontré des artisans passionnés, des personnalités qui œuvrent pour leur folklore et qui participent activement au rayonnement de l'économie de notre Région, comme vous l'avez souligné.

Nos régions ont du talent, comme à Binche et à Gerpinnes. Je vous rejoins : nous ne pouvons qu'inciter, comme cela se fait à Chimay ou dans les Ardennes, à mettre en valeur artisans et producteurs, inciter tous les touristes à rester sur place et à découvrir notre belle Région. Cette démarche est, à mon sens, une excellente initiative. J'entends que vous l'encouragez notamment à travers les parcours « Savoir-faire wallon ».

Mme la Présidente. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse. Cela fait suite à une visite chez un artisan certifié glacier qui me disait : « Je suis à proximité d'un site touristique important et j'ai l'impression de passer à côté de quelque chose ». En réfléchissant à la chose, je me suis dit que la géolocalisation était assez intéressante. J'entends votre ouverture et le fait que cela pourrait être valorisé. Il y a un intérêt à une collaboration et à trouver un moyen de travailler en ce sens – il y a évidemment les horaires et des tas de choses à aménager. J'y vois là une belle opportunité entre une reconnaissance d'un label, d'un artisan certifié et une visite touristique. En tout cas, le secteur est en demande et l'on en rediscutera. D'autres demandes arriveront probablement tout prochainement parce qu'ils ont l'envie de valoriser leur métier d'artisan.

Question orale de Mme Caroline Desalle à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la mise en œuvre du plan stratégique de l'ASBL « Les Lacs de l'Eau d'Heure » »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Desalle à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la mise en œuvre du plan stratégique de l'ASBL « Les Lacs de l'Eau d'Heure » ».

La parole est à Mme Desalle pour poser sa question.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Madame la Ministre, fin août, le Gouvernement prenait acte du plan stratégique opérationnel pluriannuel de l'ASBL « Les Lacs de l'Eau d'Heure ». Élaboré à la suite de deux audits, ce plan définit une stratégie sur quatre ans visant

à faire du domaine une destination touristique attractive tout au long de l'année, à allonger la durée des séjours et à conquérir de nouveaux publics.

Dans ce cadre, vous aviez également annoncé le déblocage des 4 millions d'euros prévus au titre du Plan de relance, destinés aux sites de l'Aquacentre et de Falemprise.

La relance du domaine nécessite d'agir simultanément sur plusieurs leviers, parmi lesquels le renforcement du modèle économique, le développement de partenariats public-privé et la modernisation de la gouvernance. L'objectif est clair : donner un nouvel élan aux lacs de l'Eau d'Heure, mieux valoriser ce site naturel exceptionnel et renforcer durablement son attractivité, son image et son positionnement touristique.

Alors que la saison touristique touche à sa fin et que les cahiers des charges en vue du lancement des procédures de mise en concurrence pour l'exploitation de l'Aquacentre, du site de Falemprise et du centre équestre sont en cours d'élaboration, je souhaiterais faire le point sur l'état d'avancement des actions prévues pour 2026.

Quel bilan tirez-vous des premières mesures de régulation du stationnement et de l'instauration d'une redevance mises en place cet été ? Ont-elles permis de mieux gérer les flux de visiteurs et de lutter contre le stationnement sauvage ?

Une stratégie globale de mobilité doit être développée afin d'améliorer tant l'accès au domaine que les déplacements entre ses différents pôles. Quelles pistes concrètes sont actuellement à l'étude pour faciliter l'accès au site sans voiture et améliorer les connexions à l'intérieur du site ? Où en sont les projets d'aménagement d'une aire pour motor-homes à Falemprise et de renouvellement de la signalétique du domaine ? Ces deux projets pourront-ils être concrétisés avant le début de la prochaine saison touristique ?

Une zone de baignade supplémentaire non surveillée a également été ouverte cet été. Quel bilan tirez-vous des aménagements réalisés en 2026 et où en est le projet de développement de nouvelles zones de baignade, notamment à Falemprise ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, sur le stationnement, la redevance est entrée en vigueur le 4 septembre. Il fallait en effet finaliser les démarches administratives et, par ailleurs, l'ASBL a choisi de ne pas changer les règles en pleine haute saison. Il est donc tôt pour tirer un bilan.

Cependant, cet été, un service de gardiennage a été mandaté et a permis de mieux encadrer la circulation et le stationnement. Lors des pics d'affluence, des zones de délestage ont été ouvertes pour absorber les flux et limiter le stationnement sauvage. Les partenaires touristiques ont salué ce travail.

Toutefois, sur la voie publique, seuls les services de police peuvent intervenir. Une coordination renforcée avec les zones concernées sera recherchée pour 2027.

Sur la mobilité, le groupe de travail associant le SPW Mobilité et Infrastructures étudie trois pistes :

- ouvrir de nouvelles zones de stationnement pour mieux répartir les flux ;
- réduire la vitesse sur certaines voiries actuellement à 90 kilomètres par heure pour sécuriser les piétons et les cyclistes ;
- réaménager la liaison entre le barrage de la Plate Taille et la zone hôtelière, incluant du stationnement et une piste cyclable.

L'accès en transports en commun est également à l'étude. Il implique plusieurs acteurs et s'inscrit dans le moyen terme.

Pour les aires de motor-homes, le chantier mené avec Camping-car Park est prévu à partir du 4 novembre 2026, pour une finalisation attendue pour la prochaine saison touristique.

Pour la signalétique, la charte est définie et le marché est en cours. Les premiers panneaux devraient être installés d'ici la fin de l'année pour faciliter le repérage et les déplacements sur le site.

Sur la baignade, la seconde zone non surveillée à la Plate Taille a permis d'encadrer une pratique existante dans un espace balisé et de réduire la pression sur la zone surveillée.

À Falemprise, l'ouverture d'une zone de baignade suppose de réunir plusieurs conditions. Le cahier des charges approuvé pour l'exploitation de la station touristique n'impose pas sa réouverture. Il laisse cette possibilité au futur exploitant, à ses propres frais. Il ne s'agit donc pas d'un engagement de réouverture à ce stade.

Je me réjouis de ces avancées et de la dynamique positive portée par l'organe d'administration et les équipes de l'ASBL, que je tiens à remercier vivement.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse. J'entends toute une série d'initiatives visant à mieux encadrer la circulation et le stationnement des lacs et de rendre ainsi l'expérience encore plus satisfaisante.

Vous soulignez toute une série de pistes envisagées, notamment avec le concours du SPW MI : réduction de

la vitesse, ouverture des nouvelles zones de stationnement, réaménagement de la liaison entre la Plate Taille et la zone hôtelière, accès en transports en commun, et cetera.

Je vous rejoins, Madame la Ministre, et je me réjouis des avancées visant à rendre l'expérience touristique encore plus incroyable aux lacs de l'Eau d'Heure, fleuron touristique et fierté wallonne qui, pas à pas, regagne la confiance des visiteurs grâce à, comme vous l'avez souligné, l'organe d'administration et les équipes pour lesquels je m'associe à vos remerciements et que j'encourage à poursuivre les efforts.

En parlant d'efforts, le domaine a récemment annoncé le lancement des marchés publics pour Falemprise et le centre équestre. Il a également annoncé que les marchés pour l'Aquacentre et la halle polyvalente seraient lancés d'ici la fin de l'année. Ce sont de bonnes nouvelles pour les lacs de l'Eau d'Heure. Ce sont de bonnes nouvelles pour le tourisme wallon.

Question orale de Mme Caroline Desalle à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la mise en œuvre des nouvelles dispositions du Code du tourisme pour ce qui concerne les offices du tourisme »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Desalle à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la mise en œuvre des nouvelles dispositions du Code du tourisme pour ce qui concerne les offices du tourisme ».

La parole est à Mme Desalle pour poser sa question.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Madame la Ministre, le paysage touristique local est en pleine évolution. À Chimay, le choix a été fait de regrouper trois entités – le syndicat d'initiative, Chimay Promotion et le tourisme social – au sein d'un nouvel office du tourisme. Un peu plus loin, c'est un office du tourisme commun pour les communes de Beaumont et Sivry-Rance qui est envisagé.

Ces deux initiatives témoignent d'une volonté de repenser l'organisation touristique à l'échelle locale et s'inscrivent pleinement dans les objectifs poursuivis par le nouveau Code du tourisme, qui entend renforcer la professionnalisation de l'accueil touristique et clarifier la répartition des missions entre les différents organismes touristiques.

En juin dernier, sur ma proposition, nous votions la fixation de la date limite pour l'introduction des demandes de certification pour l'ensemble des offices du tourisme au 1er juillet 2027, donnant la possibilité aux communes qui avaient un seul organisme touristique sur leur territoire de disposer d'une année supplémentaire pour se conformer au nouveau Code wallon du tourisme.

J'aimerais dès lors faire le point avec vous, Madame la Ministre, sur la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions ainsi que sur l'état d'avancement des dossiers de demande de certification des offices du tourisme.

Combien de structures ont-elles introduit une demande de certification et combien ont déjà obtenu leur certification ? Des refus sont-ils rencontrés ? Comment expliquer que certaines communes avancent dans ce processus, tandis que d'autres moins ? Quel accompagnement et quels moyens Tourisme Wallonie met-elle à disposition pour les aider à se conformer aux nouvelles exigences ?

De manière générale, estimez-vous que le nouveau régime de certification produit les effets attendus ? Le nouveau Code du tourisme encourage-t-il suffisamment les regroupements entre communes, lorsque ceux-ci sont pertinents, afin de favoriser la mutualisation des moyens et de renforcer l'efficacité de l'organisation touristique locale ?

Enfin, pouvez-vous déjà nous indiquer dans quelle mesure les offices du tourisme seront impactés par la réforme du code en cours ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, en date du dernier décompte de l'administration, fin octobre, 134 demandes de certification en tant qu'office de tourisme avaient été introduites. Parmi ces demandes, 109 ont abouti à une certification, quatre ont été refusées pour non-respect des critères du code et cinq ont été clôturées parce que les dossiers étaient incomplets. Enfin, 16 demandes sont toujours en cours d'analyse.

Les différences de rythme s'expliquent largement par la diversité des situations locales. Le principe d'un seul office certifié par commune, sauf dérogation, nécessite parfois un travail préalable de coordination. Certains territoires ont également fait le choix d'une réorganisation plus profonde ou d'un rapprochement entre structures. La période transitoire, prolongée jusqu'au 1er juillet 2027, leur permet précisément de mener ce travail.

Pour accompagner les opérateurs dans cette transition, Tourisme Wallonie a organisé cinq rencontres provinciales de présentation du code. Elles ont réuni pas moins de 735 inscrits. Des réunions dédiées aux

syndicats d'initiative et aux offices de tourisme ont aussi eu lieu dans la majorité des maisons du tourisme. Pour chaque demande, une visite est aussi organisée sur place. Elle permet de formuler des recommandations adaptées à chaque structure. Ces recommandations ne sont pas obligatoires, mais elles sont généralement très bien accueillies.

De son côté, l'Observatoire wallon du tourisme a créé sur son site un onglet « Communes ». L'objectif est de permettre, entre autres, aux communes et aux offices de tourisme de s'appuyer sur des données concrètes pour mieux comprendre la réalité touristique de leur territoire et orienter leurs actions.

Si la certification vise à professionnaliser l'accueil, sa mise en œuvre se heurte aussi à des difficultés sur le terrain. Certaines exigences, notamment en matière de nombre de jours d'ouverture, peuvent être difficiles à satisfaire lorsque les moyens disponibles ne permettent pas d'y répondre. Ces réalités doivent être prises en compte dans la réflexion en cours.

C'est dans cette perspective que s'inscrit la révision en cours du code. La réflexion sur le paysage touristique doit prendre en compte les organismes touristiques dans leur ensemble. Cette approche globale doit permettre d'interroger l'organisation actuelle, ses possibilités d'évolution au regard des attentes des touristes, des besoins des visiteurs et d'un contexte budgétaire contraint. Les travaux étant toujours en cours, il serait prématuré d'en préjuger les conclusions.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Madame la Ministre, il me paraissait essentiel de vous poser la question afin de suivre avec intérêt cette modification du Code wallon du tourisme, pour laquelle vous avez permis une prolongation d'une année, afin que les offices du tourisme puissent obtenir leur certification. J'entends que les chiffres sont au rendez-vous : 134 demandes, dont 109 ont abouti à une certification. Je comprends que les maisons du tourisme ont joué un rôle crucial dans cette transition. J'entends également que Tourisme Wallonie a joué son rôle et que l'Observatoire wallon du tourisme a créé un onglet « Communes » sur son site pour les accompagner et leur proposer des données objectivables dans le but d'orienter les politiques touristiques locales. Madame la Ministre, cette certification était importante, et je reviendrai vers vous ultérieurement afin de discuter de son évaluation.

Question orale de Mme Armelle Gysen à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la gouvernance autour du domaine de la bataille de Waterloo »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gysen à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la gouvernance autour du domaine de la bataille de Waterloo ».

La parole est à Mme Gysen pour poser sa question.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Madame la Ministre, le 28 octobre dernier, le Lion de Waterloo, qui surplombe à plus de 40 mètres la plaine de Braine-l'Alleud, fêtait ses 200 ans. Il me semble important de rappeler à quel point le domaine de la bataille de Waterloo constitue un site touristique et patrimonial majeur pour notre Région, attirant chaque année de très nombreux visiteurs belges, mais aussi étrangers. Son rayonnement est international, en raison de l'histoire du site, et certains rêvent de découvrir ce lieu qui a profondément marqué notre histoire européenne.

De nombreux acteurs sont actifs autour de ce site. La Région wallonne, propriétaire, la société Kléber Rossillon Waterloo, concessionnaire, la commune de Waterloo, notamment à travers le musée Wellington, la Province du Brabant wallon via le dernier QG de Napoléon, ainsi que l'intercommunale « Bataille de Waterloo 1815 », chargée de la gestion de la propriété et du suivi de la concession pour Tourisme Wallonie.

On peut noter que l'ASBL « Bataille de Waterloo 1815 », qui s'ajoutait auparavant à la liste, a été radiée en janvier dernier.

En novembre 2025, les membres de l'intercommunale étaient appelés à se prononcer sur une prolongation de 30 ans de l'ASBL, mais se sont finalement dirigés vers une prolongation limitée à une année, invoquant notamment des inquiétudes d'ordre financier liées aux travaux à réaliser. Cette année, la même question va donc revenir sur la table.

Face à cette situation, Madame la Ministre, vous avez pris vos responsabilités en lançant un travail de fond sur la gestion du domaine. À la suite de la cartographie des parties prenantes réalisée par Tourisme Wallonie, quelles sont les pistes envisagées pour optimiser la gouvernance du site ? Quel avenir envisagez-vous pour l'intercommunale ? Selon quel calendrier une nouvelle gouvernance pourrait-elle être mise en place ? Pourriez-vous indiquer les travaux d'entretien et de rénovation du site qui ont été identifiés comme nécessaires à court et moyen termes, et la manière dont ceux-ci seront pilotés ? Enfin, pouvez-

vous faire le point sur l'état d'avancement et le calendrier du projet de création d'un jardin sur le site d'Hougoumont, qui devrait être développé avec le soutien de la Région ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, le domaine de la bataille de Waterloo est effectivement un site touristique, patrimonial et mémoriel majeur pour la Wallonie. Son rayonnement appelle une gouvernance à la hauteur de ses enjeux. Or, la multiplicité des propriétaires et des acteurs, publics et privés, rend aujourd'hui sa gestion particulièrement complexe.

C'est pourquoi, à ma demande, Tourisme Wallonie a engagé un travail de fond, avec l'appui d'un cabinet de conseil, afin d'examiner plusieurs scénarios d'évolution de cette gouvernance. L'objectif est de fixer un cap avant la fin du premier trimestre 2027 et de dégager une solution durable, en concertation avec les partenaires actifs sur le site. À ce stade, aucune décision n'est arrêtée.

Sur le volet des infrastructures, un plan d'investissement a été établi entre Tourisme Wallonie, l'intercommunale et KRW pour hiérarchiser les besoins et orienter les interventions. Plusieurs travaux ont déjà été réalisés ou engagés, notamment en matière de sécurité, de géothermie, de stabilité et d'entretien. Le travail sur la gouvernance ne signifie donc pas l'arrêt des investissements nécessaires au site.

Parallèlement, Tourisme Wallonie pilote deux dossiers structurants : la reconstruction du bâtiment 299, dont la démolition est prévue au début de l'année 2027, et le renouvellement progressif de la scénographie du mémorial. Le bâtiment 299, utilisé par le concessionnaire pour stocker du matériel, sera démoli en raison de sa dégradation progressive et des risques associés. Des containers temporaires sont prévus pour maintenir des capacités de stockage pour l'exploitant jusqu'à la reconstruction. Pour la scénographie du mémorial, environ 500 000 euros ont déjà été investis pour son renouvellement, et un montant équivalent est prévu pour la suite.

Concernant les jardins d'Hougoumont, le projet repose sur un financement associant plusieurs partenaires publics et privés. Ma prédécesseure avait validé la mobilisation, par l'intercommunale, de 600 000 euros de fonds CRAC exclusivement destinés au développement du site. J'ai confirmé cet engagement. Pour permettre une mise en œuvre concrète et juridiquement sécurisée, Tourisme Wallonie a pris l'initiative de travailler sur une convention entre les partenaires et un marché conjoint. En juillet 2026, j'ai donné mon accord de principe sur cette démarche. En août, le conseil d'administration de l'intercommunale n'a toutefois pas donné son accord de principe pour poursuivre la procédure, dans l'attente d'une clarification de la gouvernance du site. Le projet est donc actuellement suspendu. Je regrette ce blocage, au regard de l'intérêt du projet pour le développement du domaine. Dès que la situation globale sera stabilisée, je demanderai à Tourisme Wallonie de reprendre l'initiative pour mener ce projet à bien.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Gysen.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour tous ces éléments concrets qui mériteront que nous revenions vers vous dans un délai assez court. Vous parliez de la gouvernance complexe, mais celle-ci doit être à la hauteur des enjeux.

Je voudrais rappeler le caractère historique et international de ce site remarquable, puisque, même en visitant Westminster à Londres, on découvre des tableaux illustrant notre bataille de Waterloo. C'est dire l'importance de ce site majeur. Depuis la création de l'intercommunale en 1997, la situation a évolué, notamment avec l'exploitation touristique confiée à un opérateur privé qui s'est intégré à cette gestion globale, et la confiance qui est associée à cette gestion. J'entends les différents points et les investissements hiérarchisés. Je me réjouis donc du cabinet de conseil pour clarifier la situation.

Je tiens à rappeler que l'ASBL « Bataille de Waterloo 1815 » – qui a été radiée en janvier dernier – garde un actif relativement important à ses comptes, avec des bilans qui n'ont pas été présentés depuis 2017. On mérite d'obtenir une transparence totale sur la radiation et la finalisation de ces comptes et de cette enveloppe importante qui reste en suspens. Ce sera l'objet d'une QE déposée de ma part.

Pour le reste, sur le jardin d'Hougoumont, j'ai eu l'occasion de le visiter, puisque vous m'y aviez très gentiment invité. J'ai eu l'occasion de découvrir à quel point ce projet est remarquable. Je suis désolée d'entendre cette nouvelle de blocage. J'espère que les choses évolueront rapidement et que nos échanges permettront de remettre un petit coup de *boost* aux interlocuteurs qui pourront faire avancer ce dossier.

Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'avenir du secteur de la location de kayaks »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'avenir du secteur de la location de kayaks ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, à la dernière question parlementaire relative à ce sujet, vous avez répondu à notre collègue, Mme Desalle, que vous vouliez que la situation du secteur soit objectivée et que les administrations examinent de leur côté, dans le respect des compétences de chacune, les marges d'évolution possibles, ainsi que les modalités de gestion des cours d'eau. Vous disiez qu'une concertation entre les cabinets et les administrations concernés était en cours.

Dernièrement, dans un article de presse, j'ai pris une nouvelle fois connaissance des difficultés rencontrées par les loueurs de kayaks wallons durant la saison 2026. En raison de la canicule et du manque d'eau, bon nombre d'embarcations seraient restées à quai durant plusieurs mois, y compris en pleine haute saison. Pour ces entreprises, dont l'activité dépend d'une période d'exploitation très limitée, la répétition de telles saisons menace désormais leur viabilité.

Cet article de presse rapporte également qu'une délégation du secteur vous a récemment rencontrée, afin de solliciter un soutien à court terme, mais aussi une réflexion structurelle sur l'avenir des activités récréatives liées à l'eau.

Quels enseignements tirez-vous de cette rencontre ? Quelles réponses entendez-vous apporter aux difficultés rencontrées par le secteur ? Vous vous seriez engagée à renforcer le soutien promotionnel aux loueurs de kayaks. Quelles actions concrètes envisagez-vous et selon quel calendrier ? Envisagez-vous de réunir les acteurs concernés, afin d'élaborer une stratégie d'adaptation au changement climatique ? Dans ce cadre, la faisabilité de plans d'eau permanents, notamment à Hamoir, pourrait-elle être étudiée avec les ministres et administrations compétents ? Qu'en est-il ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, j'ai déjà eu l'occasion de préciser mon approche sur ce sujet en réponse à vos collègues. Je ne reprendrai pas l'ensemble de ces éléments, mais je souhaite rappeler les leviers concrets sur lesquels nous travaillons.

Les échanges avec les représentants du secteur ont permis d'identifier quatre priorités.

D'abord, il faut mieux faire connaître l'offre, avec VisitWallonia, en s'appuyant sur les actions de promotion en partenariat auxquelles les loueurs membres de l'ASBL peuvent accéder pour valoriser leurs activités et améliorer leur visibilité. Les actions concrètes et leur calendrier sont en cours de définition, avec l'objectif d'être prêts pour la saison 2027.

Deuxièmement, nous souhaitons accompagner la diversification des activités, en nous appuyant notamment sur les diagnostics d'Attractions & Tourisme, réalisés dans le cadre de sa subvention pluriannuelle.

Ensuite, il convient de clarifier les interprétations administratives qui créent des difficultés pour les opérateurs. Enfin, nous devons associer pleinement les professionnels aux travaux sur le tourisme fluvial, la gestion des cours d'eau et l'adaptation aux changements climatiques.

Concernant les plans d'eau permanents, cette piste doit s'inscrire dans une réflexion plus globale sur l'avenir des activités récréatives liées à l'eau. Avec mes collègues compétents, j'ai demandé que la situation du secteur soit objectivée et que les administrations examinent les marges d'évolution possibles, ainsi que les modalités de gestion des cours d'eau, dans le respect des compétences de chacun.

La concertation entre les cabinets et les administrations concernés est en cours. Nous souhaitons éviter les réponses dispersées et construire une approche cohérente qui tienne ensemble les enjeux touristiques, environnementaux, hydrologiques, mais aussi économiques. L'objectif est d'accompagner durablement le secteur dans son adaptation, sans opposer l'activité touristique à la préservation de nos cours d'eau.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie pour l'ensemble de vos réponses. On attendra cette approche cohérente qui pourrait être multidimensionnelle. C'est un dossier que l'on suivra, ici, avec les collègues.

Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la préparation de l'édition 2027 des Universités du tourisme durable à Liège »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la préparation de l'édition 2027 des Universités du tourisme durable à Liège ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, en mars dernier, je vous interrogeais sur l'accueil, les 7 et 8 octobre 2027, à Liège, des Universités du tourisme durable. Vous annonciez alors une édition consacrée à la durabilité sociale, associant conférences, ateliers et visites de terrain ainsi qu'une large mobilisation des acteurs locaux.

À moins d'un an de l'événement, où en sont les préparatifs et la définition du programme ? J'imagine que vous avez envie de nous en dire plus.

Les actions annoncées pour accompagner les opérateurs locaux vers des pratiques plus durables et des labels, tels que Clé verte, Bienvenue vélo, Access-i ou Article 27 ont-elles déjà débuté ? Quels premiers résultats pouvez-vous nous communiquer aujourd'hui en commission ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, les préparatifs sont engagés. L'événement se tiendra finalement les 27, 28 et 29 octobre 2027 à Liège. Ce changement de date permet ainsi d'éviter un chevauchement avec le Salon professionnel du tourisme IFTM en France. L'association « Acteurs du tourisme durable » organise cet événement avec Tourisme Wallonie comme coorganisateur et coordinateur pour la Wallonie.

Le programme n'est pas encore arrêté. Il doit être construit avec l'association « Acteurs du tourisme durable », qui se concentre actuellement sur son édition 2026.

Sur le plan logistique, Tourisme Wallonie et le Convention Bureau MICE de VisitWallonia ont déjà pris les premiers contacts. L'objectif de Tourisme Wallonie est de faire de ce rendez-vous une vitrine des initiatives wallonnes en associant les acteurs de terrain. C'est dans cet esprit que se construisent les éductours, les visites de terrain. C'est aussi le volet sur lequel la Wallonie dispose de la plus grande marge d'action pour valoriser ses territoires et ses opérateurs.

Concernant les opérateurs, les premières démarches ont en effet commencé. Tourisme Wallonie a collaboré avec Access-i afin d'évaluer et d'améliorer l'accessibilité des différents lieux retenus, en particulier Liège Congrès. Canopea a également rencontré Liège Congrès pour le label Clé verte. Plus largement, Tourisme Wallonie a engagé des concertations avec les structures afin de préparer la sensibilisation et l'accompagnement des opérateurs vers les labels, tels que Clé verte, Bienvenue vélo, Access-i, Article 27, et ce, d'ici octobre 2027.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie pour vos réponses, Madame la Ministre. C'est un dossier que l'on continuera de suivre en commission parce que ce sera l'occasion d'avoir une très belle vitrine pour notre territoire. On y reviendra.

Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le bilan touristique des congés d'automne »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le bilan touristique des congés d'automne ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, l'année dernière, les premières tendances relatives aux congés d'automne faisaient état d'une fréquentation encourageante en Wallonie, portée notamment par les événements liés à Halloween, les activités saisonnières et un taux d'occupation élevé dans plusieurs hébergements. Vous aviez également annoncé un travail avec VisitWallonia afin de développer des offres associant événements, activités et hébergements, dans le but de prolonger les séjours.

À l'occasion des congés d'automne, qui viennent de se terminer, disposez-vous de premières données concernant la fréquentation des hébergements, attractions, musées et sites touristiques wallons ? Comment ces résultats évoluent-ils par rapport à l'année passée ? Quelles tendances observez-vous concernant la durée des séjours et la provenance des visiteurs ?

Quel bilan tirez-vous, par ailleurs, des actions menées pour renforcer les offres touristiques autour des événements saisonniers ? Après les incendies qui ont touché les Hautes-Fagnes cet été et les inquiétudes exprimées par les opérateurs, constatez-vous un retour des visiteurs dans la région durant ces congés d'automne ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, avant de dresser ce premier bilan, je souhaite rappeler un point essentiel : toutes les données ne sont pas disponibles au même moment et n'ont pas le même degré de fiabilité. VisitWallonia prend d'abord le pouls du secteur en contactant quelques opérateurs répartis sur le territoire. Cette démarche permet de dégager de premières tendances, mais ne constitue pas un bilan exhaustif.

Tourisme Wallonie va ensuite mener, à la fin des congés, une enquête auprès notamment des hébergements, des attractions et des maisons du tourisme, afin de disposer d'un échantillon plus précis. Enfin, Statbel fournit les données de fréquentation mensuelles avec un décalage de trois mois.

Les éléments que je vous présente aujourd'hui sont de premières indications recueillies par VisitWallonia. Ils doivent être pris pour ce qu'ils sont, sans anticiper les conclusions d'un bilan consolidé.

Que retenir de ces premiers retours ? Des signaux encourageants, mais une réalité contrastée selon les secteurs. Sans surprise, la météo a influencé, comme toujours, la fréquentation durant ces congés scolaires francophones. La clientèle belge était au rendez-vous, tout comme la clientèle néerlandaise, particulièrement présente lors de la première semaine.

Du côté des attractions, plusieurs sites de loisirs et sites patrimoniaux font état d'une fréquentation comparable à celle de l'an dernier. Les activités extérieures ont toutefois été pénalisées par les nombreuses averses et les conditions météorologiques difficiles, en particulier la première semaine. À l'inverse, dès que la météo s'est améliorée, des pics de fréquentation ont été observés. Cela laisse entrevoir une stabilité, voire une légère hausse. Le bilan final devra le confirmer.

Pour les hébergements, les premiers échos sont plutôt positifs, même si les situations varient d'un opérateur et d'un territoire à l'autre. Un gestionnaire de plusieurs gîtes se dit très satisfait. Les hôteliers contactés évoquent, eux, une fréquentation proche de celle de l'an dernier. Un village de vacances fait par ailleurs état d'un taux d'occupation record. Notons que la saison n'est pas terminée. Les congés scolaires flamands, du 31 octobre au 8 novembre, ouvrent une semaine supplémentaire de potentiel touristique pour nos opérateurs.

S'agissant des Hautes-Fagnes, nous avons eu l'occasion d'en parler tout à l'heure, Tourisme Wallonie relance une enquête pour vérifier si les effets perdurent encore. Quant aux mesures prises, les éléments ont été présentés en commission le 14 septembre, notamment le volet de communication porté par VisitWallonia.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces premières réponses qui sont très positives ; vous avez utilisé le mot « encourageantes ». En Belgique, on est toujours soumis à une météo qui est parfois capricieuse, mais le fait d'avoir deux semaines de congés scolaires qui sont en décalage avec la semaine de congés scolaires flamande fait que l'on a trois semaines de potentiel retour sur investissement au niveau du tourisme wallon. J'imagine que, dans les années à venir, si les calendriers se mettent toujours comme cela, c'est tout bénéfice pour notre Région. Je reviendrai pour avoir des chiffres plus précis.

Question orale de Mme Sabine Roberty à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'avant-projet de décret-programme adopté par le Gouvernement le 22 octobre 2026 »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'avant-projet de décret-programme adopté par le Gouvernement le 22 octobre 2026 ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, le 22 octobre dernier, vous avez adopté, en première lecture, un nouveau projet de décret-programme. Légiférer de la sorte devient une mauvaise habitude de votre Gouvernement, puisqu'il s'agit déjà du cinquième exercice du genre. Vous figurez comme cosignataire de ce projet de décret-programme.

Dans vos compétences, quelles législations entendez-vous modifier via ce décret-programme ? Quelles sont les modifications proposées ? Quel est l'impact budgétaire attendu de ces modifications ? Quels sont les objectifs poursuivis à travers ces modifications ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, je suis cosignataire de la note au Gouvernement, comme l'ensemble de mes collègues, mais je ne suis pas cosignataire du décret-programme en tant que tel. En effet, le texte ne contient aucune modification de la législation qui relève de mes attributions.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Il ne faudrait juste pas que ces décrets-programmes deviennent plus qu'une habitude. La réponse étant très courte, ma réaction le sera tout autant.

Question orale de Mme Valérie Bluge à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'impact des récentes violences à Liège sur le secteur touristique »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bluge à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'impact des récentes violences à Liège sur le secteur touristique ».

La parole est à Mme Bluge pour poser sa question.

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre, les violences et dégradations survenues à Liège au début du mois d'octobre semblent avoir eu des répercussions importantes sur le secteur touristique local avec lequel nous sommes vraiment solidaires, tant le secteur touristique que les commerçants.

Selon les premiers éléments communiqués par la Ville, plus de 700 nuitées d'hôtel auraient été annulées depuis le 5 octobre, et ce, au moment du dépôt de la question, à savoir la semaine passée. De très nombreuses annulations interrogent quant aux conséquences de ces événements sur la santé économique des établissements hôteliers, mais aussi, plus largement, sur l'image et l'attractivité touristique de Liège. Le retour de la confiance des visiteurs apparaît à cet égard comme un enjeu essentiel ces prochaines semaines pour éviter que ces effets ne s'inscrivent dans la durée.

On pouvait constater, depuis plusieurs mois, de nombreux touristes étrangers qui se baladaient dans Liège. On entendait de plus en plus parler néerlandais, anglais, voire d'autres langues. Ces événements sont un peu dramatiques et leurs conséquences encore plus.

Madame la Ministre, confirmez-vous les données provisoires faisant état de plus de 700 nuitées annulées depuis le 5 octobre ? Disposez-vous d'éléments supplémentaires et d'un bilan consolidé permettant d'évaluer l'impact de ces événements sur le taux d'occupation des hôtels, les réservations et, plus largement, la fréquentation touristique à Liège ?

Quels contacts vos différents services ont-ils pris avec les acteurs concernés, afin d'objectiver la situation et les difficultés rencontrées par le secteur ? Des dispositifs d'aide ou d'accompagnement relevant de la Région wallonne, peuvent-ils être mobilisés au bénéfice des opérateurs touristiques touchés par ces annulations ou cette baisse de fréquentation ?

Enfin, des actions spécifiques de promotion ou de communication sont-elles envisagées afin de restaurer rapidement la confiance des visiteurs et de soutenir l'attractivité touristique de Liège dans les prochaines semaines et mois à venir ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, je suis consciente des préoccupations du secteur touristique liégeois après les violences et les dégradations survenues début octobre.

À ce stade, je ne suis pas en mesure de confirmer le chiffre de plus de 700 nuitées annulées. Les données officielles de fréquentation issues de Statbel permettront seulement de comparer les nuitées enregistrées à Liège avec celles des périodes correspondantes des années précédentes. Cette comparaison renseignera l'évolution de la fréquentation, mais ne permettra ni de dénombrer les annulations ni d'attribuer une éventuelle baisse aux seules violences.

Afin d'objectiver la situation, Tourisme Wallonie adressera, début novembre, son enquête saisonnière d'automne aux opérateurs touristiques. Sous réserve d'un nombre suffisant de réponses pour le territoire liégeois, celle-ci pourra apporter de premiers éléments de tendance. En complément, l'Observatoire wallon du tourisme a élaboré un questionnaire spécifique consacré à l'impact de ces incendies des Hautes-Fagnes, qui sera également envoyé début novembre aux hébergements de l'ensemble de la province de Liège.

Bien que conçu dans ce contexte, ce questionnaire comporte une question plus large sur l'état des réservations et des annulations, en permettant de préciser si celles-ci sont liées à l'incendie ou à une autre cause. Il pourra donc aussi recueillir les éventuelles annulations que les répondants attribuent aux violences

à Liège, sans constituer à lui seul une mesure exhaustive de leur impact.

Les premiers contacts de terrain invitent néanmoins à la prudence. Selon l'Office du tourisme de Liège, la fréquentation touristique aurait été peu affectée et les taux de remplissage des événements seraient restés globalement stables. Ces premiers constats devront toutefois être confrontés aux résultats des enquêtes précitées.

S'agissant des mesures de soutien, aucun dispositif spécifique d'indemnisation n'est envisagé au titre du tourisme. Comme pour les Hautes-Fagnes, les assurances constituent le premier interlocuteur des opérateurs pour examiner la prise en charge de leurs dommages et, le cas échéant, de leur perte d'exploitation, selon les garanties et exclusions des contrats souscrits.

Enfin, VisitWallonia poursuit les actions menées avec les cinq grandes villes wallonnes pour développer et promouvoir les séjours urbains. Ces offres sont valorisées sur les marchés prioritaires et internationaux, notamment par l'intermédiaire des agences réceptives d'Incoming Wallonia. Une attention particulière continuera d'être portée à la promotion de Liège dans ce cadre, en veillant à adapter la communication à l'évolution objectivée de la situation.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse. Je vous ai déjà interrogé régulièrement sur l'accessibilité des données en matière de tourisme. Mon groupe a besoin d'avoir des données accessibles plus rapidement pour pouvoir mesurer l'impact de différentes situations.

C'est un facteur économique important pour les petites, moyennes et grandes villes, mais aussi pour les campagnes. C'est aussi un facteur économique important pour la Région wallonne.

Ce qui s'est passé à Liège – les différentes attaques et les conséquences de ces violences – pourrait se passer dans n'importe quelle autre ville de la Région wallonne et avoir des répercussions sur l'ensemble du territoire.

Je suis d'accord avec vous que les assurances sont les premiers interlocuteurs des personnes qui sont lésées. Néanmoins, la Région wallonne doit pouvoir soutenir lorsque des circonstances dramatiques interviennent pour les villes, pour nos villages et pour la Région wallonne.

Question orale de M. Maxime Daye à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le ras-le-bol des campeurs du domaine de Claire-Fontaine »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daye à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le ras-le-bol des campeurs du domaine de Claire-Fontaine ».

La parole est à M. Daye pour poser sa question.

M. Maxime Daye (MR). – Madame la Ministre, nous avons récemment eu l'occasion de faire le point sur l'avenir du domaine de Claire-Fontaine. J'apprenais alors que 11 candidats repreneurs avaient répondu à l'appel à manifestation d'intérêt, dont certains disposent d'une expérience solide dans le domaine. C'est une excellente nouvelle qui en cachait une bien plus mauvaise, puisque, comme vous l'indiquiez, cette démarche a permis de mettre le doigt sur toute une série de manquements qu'il est dès lors nécessaire de corriger avant toute reprise du site.

C'est une situation qui pénalise principalement les campeurs. Privés de la saison touristique dernière, ils devront également faire l'impasse sur celle de 2027. Certains d'entre eux n'ont pas hésité à montrer leur colère, par voie de presse notamment, et menacent d'occuper leur caravane en guise de contestation. D'après les dires de certains campeurs, le site se dégrade de jour en jour, tout comme les conditions de sécurité. Des agents de gardiennage sont pourtant présents sur place, mais ils ne seraient pas en mesure de mettre fin à ces tristes constats. D'après les informations qui ressortent, le nombre de campeurs aurait drastiquement diminué, passant de 240 à 80 ; nombre qui pourrait encore être revu à la baisse si les mauvaises nouvelles continuent de s'accumuler.

Depuis le début du dossier, vous avez à cœur d'informer les campeurs sur la suite du dossier pour éviter les zones de flou. Malheureusement, vous n'êtes pas aidée, vu tous les rebondissements. Concrètement, que comptez-vous faire pour répondre aux doléances des campeurs ? Vous-même ou votre cabinet vous êtes-vous entretenue ou allez-vous vous entretenir avec eux ? Quelles mesures pourraient être prises pour que le site et les caravanes encore présentes ne se détériorent pas davantage ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, les doléances des campeurs ont bien été prises en compte dès le début du dossier. Ils m'ont sollicitée afin de trouver une solution, au tout début, leur permettant de ne pas devoir évacuer leurs caravanes dans les délais qui leur avaient été fixés par l'ASBL « Voies d'eau du Hainaut ». Plutôt que de laisser l'ASBL procéder à cette évacuation, j'ai en effet choisi de rechercher une solution pour leur accorder davantage de temps. Dès le début, je me suis entretenue avec leurs représentants et je les ai tenus informés des décisions prises. Ce dialogue se poursuit et sera maintenu jusqu'au terme du dossier. Je me suis engagée à la transparence et je la maintiendrai jusqu'au bout.

Dans ce cadre, les campeurs ont également reçu un nouveau courrier, le 14 octobre, qui les informe qu'il n'y aurait pas de saison 2027, notamment en raison des difficultés foncières rencontrées. L'appel à manifestation d'intérêt confirme en effet qu'un avenir est possible pour le site, mais des questions foncières doivent toutefois être résolues au préalable, qu'il s'agisse d'une vente ou d'une concession.

Concernant la protection du site et des caravanes qui s'y trouvent encore, comme je l'ai déjà indiqué, la sécurité a été renforcée grâce à un marché de gardiennage lancé et financé par Tourisme Wallonie. Avec le ministre François Desquesnes et les services concernés, nous poursuivons le travail afin de lever les obstacles et de préparer un projet cohérent, crédible et durable pour le domaine de Claire-Fontaine et pour notre offre touristique wallonne.

L'objectif est d'y permettre le développement d'une activité touristique dans de bonnes conditions. Je continuerai à tenir les campeurs informés de l'état d'avancement du dossier. Je sais combien ils sont attachés à ce domaine, mais je travaille avec ordre, avec méthode et en fonction des nouveaux éléments que nous récoltons au fur et à mesure dans le cadre de l'évolution de ce dossier.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Daye.

M. Maxime Daye (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse. En relisant ma question, je me suis dit : « Peut-être ai-je été trop dur avec elle », mais pas du tout. J'ai d'ailleurs confirmé que, justement, depuis le début, vous preniez bien en compte les doléances des campeurs, et je salue votre transparence jusqu'au bout. C'est justement parce que vous leur avez envoyé un courrier en octobre dernier qu'un article de presse de quelques-uns est sorti.

C'est pour cela aussi qu'il est important qu'une commission comme la nôtre puisse faire le point et que vous puissiez aussi donner votre point de vue et votre état des lieux du dossier. C'est important de faire la lumière, comme vous l'avez à nouveau fait ce matin. Je vous en remercie et vous souhaite bon courage pour la suite.

Question orale de Mme Caroline Desalle à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le suivi des travaux sur le site de l'abbaye d'Aulne »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Desalle à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le suivi des travaux sur le site de l'abbaye d'Aulne ».

La parole est à Mme Desalle pour poser sa question.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Madame la Ministre, après un début des travaux retardé ce printemps de quelques mois suite à la présence d'un nid de faucons pèlerins – espèce protégée –, la première phase d'un projet d'envergure visant à préserver les ruines de l'abbaye d'Aulne a bel et bien commencé début septembre. Ces travaux s'inscrivent dans un accord-cadre portant sur une somme de plus de 15 millions d'euros, laquelle doit permettre de sauvegarder ce site patrimonial majeur, propriété de la Région wallonne située sur le territoire de Thuin, mais également de renforcer l'activité touristique de la région.

Attendu de longue date, le chantier est estimé à plus de 7 millions d'euros pour une première phase d'environ trois ans qui vise à préserver les structures d'aujourd'hui, fortement dégradées. Si le site restera accessible au public durant le chantier, des restrictions d'accès ont été annoncées.

Le chantier concernant la première zone se déroule-t-il comme prévu ? Le calendrier pour la fin des travaux sur ces zones, annoncée pour l'été 2028, pourra-t-il être maintenu ? Des réflexions sont-elles déjà envisagées en vue d'anticiper les travaux des phases 2 et 3 ? Pouvez-vous préciser si d'autres projets sont en cours avec le soutien de la Région afin de compléter et de renforcer l'attractivité touristique du territoire thudinien ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, comme vous le soulignez, le chantier a bien démarré en septembre. C'est une étape importante pour la sauvegarde de l'abbaye d'Aulne. Nous en sommes aujourd'hui à l'installation du chantier. Cela comprend

notamment l'agrandissement de l'entrée du côté du jardin français pour maintenir l'accès des touristes.

Il faut mesurer l'ampleur de ce chantier : nous intervenons sur des ruines fragiles qui exigent beaucoup de précautions. Certaines opérations, notamment les travaux à la chaux, dépendent aussi de conditions météorologiques favorables. La restauration prendra donc plusieurs années. Notre priorité est de préserver ce patrimoine durablement, avec toute la rigueur qu'il mérite.

Pour la première phase, l'échéance actuellement envisagée est mi-2030. Le calendrier tient notamment compte du report du démarrage du chantier lié à la présence du faucon. Je tiens toutefois à être prudente : il s'agit d'une prévision et non d'une date que nous pouvons garantir à ce stade, compte tenu de l'ampleur de l'intervention.

Tourisme Wallonie, le SPW ARNE, les auteurs de projet et l'entreprise travaillent ensemble pour mettre en place les mesures préventives qui permettront d'éviter de nouveaux blocages et d'avancer dans de bonnes conditions. La programmation des phases 2 et 3 dépendra de l'avancement de cette première phase et des enseignements que nous en tirerons. Il faut donc bien distinguer l'échéance envisagée pour la première phase de celle de la restauration complète du site.

Le choix de travailler par phases répond à la volonté de restaurer le site tout en maintenant une activité touristique et en limitant les effets du chantier. Il permet aussi d'échelonner l'effort budgétaire de Tourisme Wallonie et de l'AWaP. L'agence mobilise en effet un budget conséquent au travers d'un accord-cadre dédié pour ce site inscrit sur la Liste du patrimoine exceptionnel de Wallonie.

Pour les autres projets thudiniens, je peux citer le soutien apporté dans le cadre de la programmation FEDER 2014-2020. La Commune de Thuin a bénéficié d'une subvention FEDER de 1,7 million d'euros pour un projet d'aménagement d'aires de stationnement paysagères destiné au parking de l'abbaye d'Aulne, inauguré en juillet 2023. À ma connaissance, il n'y a pas d'autre projet ou demande de subvention relevant de mes compétences en dehors des travaux de restauration des ruines que nous venons d'évoquer.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Desalle.

Mme Caroline Desalle (Les Engagés). – Je vous remercie de suivre ce dossier particulièrement important pour les Thudiniens et pour le tourisme wallon. Je me réjouis à l'idée que vous confirmiez le redémarrage des travaux sur le site de l'abbaye. En effet, lors de ma dernière intervention à ce sujet, vous nous aviez annoncé, à la suite de la nidification d'une famille de faucons pèlerins, que les travaux étaient à l'arrêt.

J'entends que la première phase des travaux vise à préserver durablement le patrimoine – vous l'avez souligné – avec toute la rigueur qu'il mérite. Je comprends aisément qu'il faudra tenir compte des conditions météorologiques pendant la durée des travaux pour la phase 1 du projet, dont vous estimez l'échéance mi-2030. J'entends que les phases 2 et 3 de la rénovation dépendront logiquement de la fin des travaux de la première phase, et que les auteurs du projet, en collaboration avec Tourisme Wallonie et le SPW ARNE, travaillent à des mesures préventives afin d'anticiper tout nouveau blocage, et ce, afin d'avancer dans de bonnes conditions, dans l'intérêt du tourisme wallon et dans celui de tous les Thudiniens.

Question orale de Mme Valérie Bluge à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'avenir touristique du haut-fourneau B d'Ougrée »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bluge à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « l'avenir touristique du haut-fourneau B d'Ougrée ».

La parole est à Mme Bluge pour poser sa question.

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre, la réflexion autour de l'avenir du haut-fourneau B d'Ougrée se poursuit. Je vous ai d'ailleurs déjà interrogée à ce sujet. Ce dernier témoin de la phase à chaud de la sidérurgie liégeoise fait l'objet d'un projet de reconversion qui ambitionne notamment d'en faire un lieu de mémoire et de valorisation du patrimoine industriel, tout en y développant des activités touristiques, culturelles, de formation ou encore d'innovation.

Une nouvelle étape vient d'être franchie avec la numérisation complète du haut-fourneau par trois laboratoires de l'Université de Liège. À l'aide de scanners, lasers, capteurs et drones équipés de lidars, ceux-ci ont créé un véritable jumeau numérique du site. Cet outil pourrait faciliter une future rénovation, mais également permettre le développement de visites virtuelles, de contenus didactiques ou d'autres formes de valorisation touristique et culturelle.

Selon les acteurs du projet, la Région devrait par ailleurs devenir pleinement propriétaire du haut-fourneau en avril 2027. À mesure que cette échéance approche, la question de son affectation future et du rôle que pourrait jouer le tourisme dans sa reconversion devient de plus en plus concrète.

Où en est la réflexion concernant l'avenir et l'affectation du haut-fourneau B d'Ougrée ? Quelles orientations sont actuellement privilégiées ? La création d'un pôle touristique et culturel sur le site est-elle étudiée par vos services ou par le Commissariat général au tourisme ?

Comment le jumeau numérique pourrait-il être intégré à cette réflexion ? Quels contacts et travaux sont actuellement menés avec les porteurs du projet – la Ville de Seraing, l'Université de Liège et les autres partenaires – afin de préparer cette reconversion ? Quel calendrier est envisagé pour préciser le projet d'affectation et les éventuels soutiens régionaux, notamment à l'approche de la reprise complète de la propriété du site par la Région ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, il est d'abord utile de préciser qu'à ce stade, il n'y a pas de décision officielle sur l'affectation définitive du haut-fourneau B d'Ougrée, mais une convergence des différents partenaires impliqués vers une approche multifonctionnelle articulant préservation patrimoniale, transmission de la mémoire industrielle, développement culturel, recherche, activités de formation, innovation et attractivité territoriale. Les enjeux sont donc multiples et dépassent largement mes compétences ministérielles.

Plusieurs réunions ont déjà eu lieu entre le consortium de partenaires, piloté depuis fin 2025 par l'ASBL « Des racines et des ailes d'acier » et différents services régionaux – dont les services du fonctionnaire délégué – afin d'examiner les scénarios de conservation et de reconversion.

L'idée de créer un pôle touristique et culturel est certes une piste, mais, à ce stade, il n'y a pas d'étude de faisabilité touristique ni de soutien financier arrêté. Au niveau du Patrimoine, le bien n'est ni classé ni pastillé à l'Inventaire régional du patrimoine wallon, mais l'AWaP est à disposition pour apporter son expertise en la matière.

La réalisation du jumeau numérique constitue une avancée technique notable et un outil documentaire d'aide à la décision. Il pourra appuyer la restauration, la documentation du patrimoine et la médiation culturelle, notamment par des visites virtuelles avant ou pendant la réhabilitation.

En conclusion, les scénarios de conservation ou de reconversion du site sont encore à l'étude. Le transfert du bien dans le giron régional devrait intervenir en avril 2027, mais les modalités juridiques exactes de ce transfert et de son articulation avec la propriété de l'ensemble du site doivent encore être clarifiées. Au niveau d'une intervention financière régionale dans le projet, les éventuels soutiens seront à examiner au regard du dossier définitif, de ses priorités et de son montage juridique et financier, ainsi que des compétences et instruments budgétaires mobilisables dans le contexte actuel par les différents ministres concernés et donc aussi des disponibilités budgétaires.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos éléments de réponse et pour les précisions sur l'affectation du site. Je me permets de rappeler deux éléments de la DPR. D'abord, à la page 27, il est prévu cette reconversion des friches industrielles ; ensuite, à la page 80, la valorisation touristique du patrimoine. Le haut-fourneau B, c'est un site à très haut potentiel touristique. C'est un site industriel qui pourrait être reconverti.

Ce qui se passe avec le jumeau numérique et toutes les démarches qui ont déjà été entreprises, c'est une véritable opportunité pour la conservation, pour la rénovation, pour les visites virtuelles, mais aussi pour les contenus didactiques. C'est donc une belle opportunité à saisir pour la Région wallonne, tant pour rencontrer les deux points de la DPR que pour apporter un nouvel atout patrimonial, touristique, économique pour la grande région de Liège, et plus précisément pour la Ville de Seraing, mais aussi pour toute la Région wallonne et son patrimoine industriel historique à valoriser.

Question orale de M. Grégory Chintinne à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les rôles et charges de travail de l'Agence wallonne du patrimoine (AWaP) concernant le patrimoine religieux wallon »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Chintinne à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « les rôles et charges de travail de l'Agence wallonne du patrimoine (AWaP) concernant le patrimoine religieux wallon ».

La parole est à M. Chintinne pour poser sa question.

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre, chaque année, début octobre, le Centre interdiocésain du patrimoine et des arts religieux organise une journée d'étude consacrée à la préservation du patrimoine mobilier des églises de Wallonie. Le 9 octobre a eu lieu une journée de réflexion sur l'avenir de ce mobilier religieux lorsqu'une église est amenée à fermer ses portes pour cause de longs travaux ou de réaffectation définitive.

La journée du 9 octobre a réuni, de manière exceptionnelle, tous les acteurs : l'Église, les responsables des bâtiments, les membres des fabriques d'église, mais aussi la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que l'Agence wallonne du patrimoine qui, elle, s'occupe de l'immobilier.

Pourriez-vous préciser ce qui ressort de cette journée de réflexion ? Quelles seront les missions confiées à l'AWaP ? Envisagez-vous de définir des lignes directrices concernant le sort de l'immobilier et du mobilier en cas de réaffectation d'édifices ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, le patrimoine mobilier religieux relève avant tout des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Toutefois, plusieurs éléments ressortent de cette journée d'étude, tels que la nécessité d'alimenter l'inventaire du patrimoine mobilier et de développer des guides méthodologiques ainsi que des outils d'aide à la décision pour savoir ce qui peut être conservé, ce qui peut être réutilisé et ce dont il est possible de se séparer.

En tant que ministre du Patrimoine, ma compétence porte plus spécifiquement sur les édifices classés. À ce titre, ma responsabilité est de veiller à leur préservation et de contribuer à leur donner un avenir viable.

Concernant les missions confiées à l'AWaP et les lignes directrices permettant une gestion du patrimoine religieux, une réflexion est en cours. Un colloque a été organisé en mai 2026, à la Paix-Dieu – exemple même d'un patrimoine religieux reconverti en centre de formation – en vue d'encourager la revalorisation et la réaffectation du patrimoine cultuel. Ce colloque a confirmé que l'avenir du patrimoine religieux ne peut être abordé sous le seul angle de la conservation immobilière. Il demande une méthode collective, progressive et territorialisée, conciliant valeur patrimoniale, soutenabilité financière, usages locaux et acceptabilité sociale. À ce stade, il est donc compliqué d'émettre des lignes directrices tant la revalorisation ou la réaffectation du patrimoine religieux est propre à chaque cas étudié.

Il m'importe surtout, pour le moment, que ces projets puissent être menés en mettant toutes les parties concernées autour de la table, dans le but de faciliter les démarches et de baliser directement les possibilités de reconversion. À ce titre, les collaborations entre l'AWaP, le CIPAR, l'Église, la Fédération Wallonie-Bruxelles et les propriétaires sont amenées à se développer et se renforcer à brève échéance.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Je vous remercie pour votre réponse. Pour le volet immobilier, vous vous doutez que j'ai interrogé votre collègue au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les différentes lignes. L'objectif ici était de faire le point sur cette journée d'étude qui démontre qu'au niveau du patrimoine immobilier, il y a encore beaucoup de choses à faire. Toutefois, des réflexions sont en cours et il est important que ces réflexions puissent intervenir.

Vous l'avez dit, toutes les personnes doivent être autour de la table. Lors de cette première journée, je pense que l'ensemble des personnes étaient présentes et permettaient d'avoir déjà quelques idées. Je me doute bien qu'en termes de lignes directrices, on est pratiquement un mois après cette journée ; je présume que des réflexions vont émerger et que des lignes seront tracées. Je reviendrai vers vous sur le sujet.

Question orale de M. Grégory Chintinne à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le mécénat et le financement privé de la préservation du patrimoine wallon »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Chintinne à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le mécénat et le financement privé de la préservation du patrimoine wallon ».

La parole est à M. Chintinne pour poser sa question.

M. Grégory Chintinne (MR). – Madame la Ministre, la préservation du patrimoine wallon exige des dépenses et des investissements alors que le cadre budgétaire régional est contraint à un contexte d'économies.

Le mécénat et le financement privé peuvent constituer un levier complémentaire aux subventions publiques – j'insiste sur l'aspect complémentaire. Leur intérêt et leur efficacité dépendent d'un cadre et d'une coordination institutionnels.

J'ai déjà interrogé la ministre-présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles à propos du mécénat culturel, notamment concernant le soutien méthodologique aux opérateurs et la valorisation des entreprises mécènes. Ces enjeux se posent aussi à destination du patrimoine wallon.

À la suite des travaux de l'alliance Patrimoine-Emploi 2.0, où le financement du patrimoine était abordé, une stratégie du mécénat et du financement privé de la préservation du patrimoine wallon est-elle en cours de rédaction ? Avec quels objectifs et quel agenda ?

Quels outils concrets prévoyez-vous d'établir en lien avec les acteurs et opérateurs patrimoniaux : guides pratiques et juridiques, accompagnements, valorisation des mécènes ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Monsieur le Député, la préservation du patrimoine wallon nécessite de diversifier les sources de financement. Il ne s'agit pas ici de substituer le financement privé à l'intervention publique, qui demeure indispensable, mais de renforcer leur complémentarité. Vous avez bien fait d'insister sur l'aspect complémentaire.

La seconde table ronde de l'alliance Patrimoine-Emploi 2.0 a en effet examiné le mécénat, le financement participatif, le crédit, les partenariats et les incitants fiscaux. Plusieurs pistes se dégagent.

Pour le mécénat, les échanges ont souligné l'intérêt d'un cadre juridique et fiscal adapté, en prenant notamment pour référence la loi française Aillagon de 2003. L'enjeu serait de favoriser l'engagement des entreprises et des particuliers, tout en soutenant les retombées touristiques et économiques des restaurations pour les territoires.

Deux autres propositions ont suscité l'intérêt des participants : la création d'un fonds public permettant d'accorder un « prêt patrimoine » pour restaurer un bien en vue d'y développer une activité économique, et l'examen d'un accès de la restauration patrimoniale à un mécanisme de type *tax shelter*, sur le modèle évoqué pour le cinéma, les arts de la scène et le jeu vidéo.

Ces pistes restent à examiner ; elles ne constituent pas, à ce stade, des dispositifs acquis. Une ASBL comme Prométhéa dispose notamment d'une subvention pluriannuelle pour travailler sur ces axes et est donc mobilisée à cet effet.

Par ailleurs, trois autres orientations se dégagent de ces échanges : accompagner les porteurs de projet, combiner les différentes sources de financement et renforcer l'entretien préventif pour éviter des restaurations plus coûteuses. Les propositions de guides pratiques et juridiques, d'accompagnement, de mise en relation avec des mécènes et de valorisation des entreprises contributrices s'inscrivent dans cette réflexion.

Il serait toutefois prématuré d'annoncer la mise en œuvre de ces dispositifs. Les propositions des quatre tables rondes seront consolidées par le groupe de travail constitué avec les différents partenaires, pour le début de 2027, puis examinées quant à leur faisabilité juridique, budgétaire et opérationnelle.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Chintinne.

M. Grégory Chintinne (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse. À mon avis, je suis un petit peu trop tôt pour cette question. Je vois que la réflexion est en cours et que pas mal d'éléments ont déjà été mis sur la table.

On connaît la loi française. C'est un modèle intéressant. On ne va pas s'arrêter, à ce stade, à une piste bien spécifique.

Je voudrais juste attirer l'attention sur l'impact au niveau de la Tombola du patrimoine. On nous a toujours dit que c'était hyper compliqué de le faire en Belgique. La Loterie nationale vient de lancer un exemple qui est très intéressant, pour moi.

Quand on parle de la loi française, il faut aussi parler de l'impact de la tombola du patrimoine en France. Pour se donner une idée, ce sont des chiffres importants depuis 2018. Depuis le début de l'opération, 383 millions d'euros ont été récoltés et 1080 sites ont pu être sélectionnés. Je pense que c'est une belle manière de maintenir et de rénover le patrimoine, en complémentarité – je l'ai dit dès l'entame de ma question – de fonds publics.

Question orale de Mme Armelle Gysen à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la quatrième table ronde dans le cadre de l'alliance Patrimoine-Emploi 2.0 »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gysen à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la quatrième table ronde dans le cadre de l'alliance Patrimoine-Emploi 2.0 ».

La parole est à Mme Gysen pour poser sa question.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Madame la Ministre, il y a un an, vous lanciez l'alliance Patrimoine-Emploi 2.0, avec pour ambition de fédérer les acteurs engagés dans la préservation de notre patrimoine, afin d'identifier les difficultés rencontrées sur le terrain, de cerner les besoins et de dégager des solutions concrètes pour assurer sa pérennité et sa valorisation. Cette démarche a également une visée plus large, celle de faire du patrimoine un véritable levier stratégique pour l'emploi et le développement économique en Wallonie.

Après plusieurs tables rondes consacrées à l'emploi et à la formation, aux financements, ainsi qu'à l'énergie et à l'innovation, la quatrième rencontre devait aborder deux autres enjeux majeurs : l'accès aux marchés publics et privés, et la simplification des procédures

administratives liées aux subventions à la restauration. Ces questions sont particulièrement importantes pour les particuliers, les artisans et les entreprises du secteur, dont le cœur de métier est avant tout la réalisation de chantiers. La complexité des procédures administratives et les exigences liées aux marchés publics peuvent en effet constituer des obstacles conséquents à leur participation, alors même que leurs compétences sont essentielles à la préservation de notre patrimoine et à la transmission des savoir-faire.

Nous savons par ailleurs que des travaux sont déjà en cours pour simplifier les démarches administratives et que des mesures concrètes ont été prises. Les échanges organisés dans le cadre de l'alliance Patrimoine-Emploi 2.0 permettent dès lors de confronter les expériences de terrain et d'élargir la réflexion sur les améliorations possibles.

Madame la Ministre, quels acteurs ont participé à cette table ronde ? Quels constats, besoins et enseignements principaux ont émergé des premiers échanges, notamment en termes de besoins et de difficultés identifiés ? Des pistes concrètes de solutions ou de nouveaux mécanismes ont-ils déjà été évoqués ? Quelles seront les prochaines étapes à l'issue de ces quatre tables rondes ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, la quatrième et dernière table ronde de l'alliance Patrimoine-Emploi 2.0, qui s'est tenue le 8 octobre, concernait les marchés de restauration et la simplification administrative. Elle a clôturé la concertation lancée en novembre 2025 sur la formation, les métiers, les financements, l'innovation et la durabilité dans le secteur du patrimoine. L'AWaP, mon cabinet, les fédérations, les représentants des architectes et des propriétaires, les entreprises et les artisans y ont confronté leurs réalités de conception, de réalisation et d'accompagnement. Soulignons que deux enjeux ressortent de cette quatrième rencontre : l'accès des TPE et PME aux marchés publics du patrimoine et la compréhension des procédures patrimoniales à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau Code du patrimoine.

Pour le premier enjeu, on constate, par exemple, dans certains cas, que des exigences inadaptées aux chantiers et aux entreprises excluent de petites structures pourtant compétentes. Une piste de solution pourrait être d'améliorer les cahiers des charges, d'assouplir les références restrictives, de valoriser l'agrégation, les compétences et la méthodologie, et de proportionner, voire d'indemniser les pièces d'épreuve coûteuses.

Pour le second enjeu, il s'agira surtout de rendre les procédures patrimoniales plus lisibles pour les propriétaires, avec des outils accessibles qui précisent les étapes, les délais et les documents attendus. Il s'agira aussi de détecter plus vite les dossiers incomplets et d'harmoniser l'application des principes patrimoniaux entre les zones opérationnelles de l'AWaP. L'outil DigiPat sera indéniablement précieux pour atteindre ces objectifs.

Sans réduire la protection, il faudra aussi proportionner les exigences à l'intérêt patrimonial des éléments concernés et tenir compte de l'usage des bâtiments, notamment au regard des enjeux énergétiques. Enfin, objectiver les délais de traitement et les difficultés récurrentes des dossiers doit aussi servir l'amélioration continue de l'administration.

Les quatre tables rondes étant désormais achevées, les propositions qui en sont sorties sont actuellement regroupées, hiérarchisées et évaluées pour définir des actions concrètes, réalistes et soutenables. L'objectif demeure la délivrance d'un plan d'action début 2027 pour la suite de la législature, avec la volonté d'aboutir sur des actions dites *quick wins*, mais aussi de travailler sur des actions de fond.

Je retiens de ces quatre moments d'échange la qualité réelle du dialogue public-privé. Il doit désormais faciliter les projets, tout en garantissant la qualité des interventions et la préservation du patrimoine wallon.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Gysen.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ce constat et cette échéance prévue en 2027 en ce qui concerne l'analyse globale de ce long travail mené par votre cabinet, par l'AWaP et par tous les acteurs de ce secteur qui ont répondu présents en grand nombre.

Vous venez de saluer à l'instant la qualité du dialogue entre le privé et le public. Je voudrais saluer le travail de votre cabinet qui a été mené avec rigueur, méthodologie et transparence. Je ne doute pas que les propositions évaluées seront effectivement concrètes et réalistes, puisque la méthodologie est bien en place et presque scientifique.

Question orale de Mme Armelle Gysen à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la simplification administrative en matière de patrimoine »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Gysen à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « la simplification administrative en matière de patrimoine ».

La parole est à Mme Gysen pour poser sa question.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Madame la Ministre, le Gouvernement actuel a fait de la simplification administrative l'une de ses priorités. Il s'agit d'un objectif important, compte tenu de la multiplicité des procédures auxquelles nos citoyens sont confrontés, ainsi que de leur durée et surtout de leur complexité.

Dans le domaine du patrimoine, plusieurs chantiers de simplification administrative sont en cours et certaines mesures sont déjà d'application. Je pense notamment à la dématérialisation de plusieurs démarches patrimoniales ou encore du projet DigiPat que vous venez de citer et que vous avez initié, destiné à moderniser la gestion du patrimoine grâce à des outils informatiques adaptés.

Par ailleurs, une évaluation du code est prévue afin d'identifier les difficultés rencontrées sur le terrain dans son application et d'y apporter les adaptations nécessaires.

Selon ce qui a été annoncé à l'issue du conclave budgétaire, il semblerait que des évolutions soient envisagées concernant les avis rendus dans le cadre des procédures patrimoniales. Ces avis jouent un rôle important dans l'instruction des dossiers et dans la protection du patrimoine, mais sont parfois source de prolongation des délais de procédure et de complexification.

Dès lors, Madame la Ministre, des modifications sont-elles envisagées concernant les avis rendus dans le cadre des procédures patrimoniales, notamment dans une optique de simplification administrative ? Dans l'affirmative, quelles sont les adaptations envisagées et quels objectifs poursuivent-elles ?

Quelles garanties seront mises en place afin que ces éventuelles modifications permettent de simplifier les procédures sans compromettre la qualité de l'analyse des dossiers ni l'efficacité de la protection du patrimoine ? Enfin, selon quel calendrier ces adaptations devraient-elles être mises en œuvre ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Madame la Députée, la simplification administrative constitue un axe important de l'évolution de la politique patrimoniale. L'objectif n'est pas de réduire le niveau de protection du patrimoine, mais de rendre les procédures plus proportionnées et efficaces en concentrant les interventions aux étapes où elles présentent une réelle valeur ajoutée. Dans ce cadre, plusieurs adaptations du Code wallon du patrimoine sont envisagées.

Il est tout d'abord proposé de supprimer l'avis préalable de la Commission royale sur la fiche patrimoniale avant la décision d'entamer une procédure de classement ou de déclassement. La Commission royale des monuments, sites et fouilles étant déjà appelée à rendre un avis motivé au stade du projet de classement, lorsqu'elle dispose d'une vision plus complète du dossier, cette adaptation permettrait d'éviter une double consultation. De même, lorsque la Commission royale est elle-même à l'origine d'une demande de classement, le projet de classement et la fiche patrimoniale lui seraient communiqués pour information plutôt que pour un nouvel avis motivé. La procédure resterait inchangée lorsque le projet émane d'un autre auteur.

En matière d'autorisation patrimoniale, la Commission royale ne serait plus appelée à formuler des remarques sur les PV des réunions de patrimoine. Son intervention serait recentrée au stade de l'autorisation patrimoniale sur la base d'un dossier complet et finalisé.

Ces adaptations visent ainsi à mieux cibler son expertise et à réduire les délais et la charge administrative, tout en maintenant son intervention aux étapes essentielles.

Il est aussi proposé d'élargir les hypothèses dans lesquelles une demande d'autorisation patrimoniale pourrait être instruite, sans réunion de patrimoine systématique, en vertu de la procédure simplifiée consacrée dans l'article D.38 du code actuel. Seraient notamment concernés certains travaux liés à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, à l'entretien de végétaux dans les sites classés, à l'intégration d'équipements techniques contemporains ou encore à la sécurité publique. Le service compétent conserverait toutefois la possibilité d'organiser une réunion lorsque la nature du projet ou son incidence sur le bien le justifie. De plus, les modalités des réunions de patrimoine seraient également assouplies. La première réunion continuerait en principe à se tenir sur place, mais pourrait être organisée par visioconférence lorsque l'administration connaît le bien, que le dossier est suffisamment complet et que la nature des travaux le permet. Les réunions complémentaires se tiendraient, quant à elles, en principe par visioconférence.

Ces simplifications s'accompagnent de garanties : maintien de l'avis de la commission aux étapes essentielles, examen par les services spécialisés de l'administration et possibilité de maintenir une réunion ou une visite sur place lorsque les caractéristiques du bien ou du projet le nécessitent. L'objectif est ainsi de supprimer les consultations redondantes et les formalités sans réelle plus-value, tout en préservant la qualité de l'expertise et le niveau de protection du patrimoine.

Enfin, au niveau du calendrier, ces simplifications de procédures patrimoniales s'inscrivent dans un programme plus large de mesures visant également à simplifier les procédures en termes de permis d'urbanisme et d'environnement, mesures portées par mes collègues, les ministres Desquesnes et Coppieters. Afin que les effets de ces mesures soient les plus rapides possibles, le Gouvernement s'est engagé à approuver les textes, sous forme d'un décret-programme, en première lecture, d'ici la fin de cette année civile.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Gysen.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour cette réponse complète que je ne manquerai pas de relire attentivement – je dois parfois être laborieuse dans votre compte rendu –, car ce sera plus simple pour moi qu'à l'oral.

Néanmoins, je ne peux que saluer l'équilibre, que j'entends volontariste de votre part, entre la simplification et les garanties apportées pour la préservation du patrimoine, de l'expertise et de l'indépendance des organes mis en place pour analyser les caractéristiques des biens qui nécessitent des garanties plus importantes.

Je vais analyser tout cela et je ne manquerai pas de vous revenir. En tout cas, la réponse me semblait très complète.

Mme la Présidente. – Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 11 heures 43 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Jamila Ammi, PTB
M. Jean-Paul Bastin, Les Engagés
Mme Valérie Bluge, MR
M. Grégory Chintinne, MR
M. Maxime Daye, MR
Mme Valérie Dejardin, PS
Mme Caroline Desalle, Les Engagés
Mme Armelle Gysen, Les Engagés
Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance
Mme Sophie Pécriaux, PS
Mme Sabine Roberty, PS
Mme Patricia Van Walle, Présidente

ABRÉVIATIONS COURANTES

APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Service public de Wallonie)
ASBL	association sans but lucratif
AWaP	Agence wallonne du patrimoine
CIPAR	Centre interdiocésain du patrimoine et des arts religieux
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
DPR	Déclaration de politique régionale
ETP	équivalent temps plein
FEDER	Fonds européen de développement régional
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
HORECA	hôtellerie, restauration et cafés
IFTM	Internationl & French Travel Market (marché du voyage international et français)
Interreg	programme opérationnel transfrontalier de coopération territoriale européenne
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
KRW	Kléber Rossillon Waterloo
MI	Mobilité et Infrastructures (SPW)
MICE	meetings, incentives, conventions & exhibitions (réunions, congrès, conventions et expositions)
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PMR	personne à mobilité réduite
PV	procès-verbal
QG	quartier général
ReZonWal	Réseau des zones de secours situées en Wallonie
SPW	Service public de Wallonie
Statbel	Office belge de statistique
STR	short term rental (location à court terme)
TPE	très petite(s) entreprise(s)
UE	Union européenne